DRHAT

2017

RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS
OAEA-OAES

Textes de référence :

- arrêtés du 15 juin 2011 modifiés ;

-Circulaire n°503956/DEF/DRH/RH-AT/CONCOURS/RDT du 7 octobre 2016 ;

Table des matières

1 1 ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ 3
1.1 NATURE DES ÉPREUVES 3
1.1.1 EPREUVE DE DISSERTATION 3
1.1.2 EPREUVE DE RESUME DE TEXTE 3
1.1.3 EPREUVE DE MATHEMATIQUES 3
1.1.4 EPREUVE D'ANGLAIS 3
1.2 RESULTATS DES EPREUVES 4
1.2.1 DISSERTATION 4
1.2.2 RÉSUMÉ DE TEXTE 8
1.2.3 MATHÉMATIQUES : 14
1.2.4 LANGUE ANGLAISE : 20
2 ÉPREUVES D'ADMISSION 22
2.1 NATURE DES ÉPREUVES 22
2.1.1 ÉPREUVE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'OFFICIER 22
2.1.2 ÉPREUVE DE CONNAISSANCE DU DOMAINE DE SPECIALITE 23
2.1.3 ÉPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE 23
2.2 BILAN PAR CONCOURS 24
2.2.1 CONCOURS AÉROMOBILITÉ 24
2.2.2 CONCOURS ARTILLERIE 26
2.2.3 CONCOURS COMBAT DES BLINDÉS 29
2.2.4 CONCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 31
2.2.5 CONCOURS COMBAT ET TECHNIQUE DU GENIE, SECURITE ET TECHNIQUES D'OPERATIONS D'INFRASTRUCTURE. 32
2.2.6 CONCOURS GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PILOTAGE BUDGET FINANCES – RESTAURATION- HOTELLERIE-LOISIRS 37
2.2.7 CONCOURS COMBAT DE L'INFANTERIE 42
2.2.8 CONCOURS MAINTENANCE 47
2.2.9 CONCOURS MAINTENANCE DES MATÉRIELS AERONAUTIQUES 50
2.2.10 CONCOURS MOUVEMENT-RAVITAILLEMENT 52
2.2.11 CONCOURS DEFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE 54
2.2.12 CONCOURS RENSEIGNEMENT GUERRE ÉLECTRONIQUE 54
2.2.13 CONCOURS SOUTIEN DU COMBATTANT 57
2.2.14 CONCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS (OAEA) 59
2.2.15 CONCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS (OAES) 64

PREAMBULE

Le concours OAEA-OAES 2017 s'est déroulé dans d'excellentes conditions, aucun incident notable n'étant à signaler. Les processus sont bien rôdés et n'appellent pas de commentaire particulier sinon leur parfaite exécution par la DRHAT.

Sur le fond, le nombre de candidats OAEA a légèrement progressé après plusieurs années de baisse continue, mais sans impact sur le nombre d'admissibles.
La baisse du nombre des candidatures OAES constatée depuis 2015 s'est poursuivie mais le nombre d'admissibles s'est maintenu. Il est par ailleurs à noter l'effondrement des candidatures de MDR pour les OAEA.
Pour autant, le concours paraît parfaitement adapté à son objectif, le jury d'admission ayant honoré à quelques ajustements près les postes à pourvoir, avec un niveau jugé encore satisfaisant.

Dans leurs rapports, les différents correcteurs des épreuves écrites réaffirment le manque de maîtrise de la langue française et de l'orthographe en particulier, et souhaitent voir les candidats mieux se préparer, notamment en matière de méthode et de culture générale.
Par ailleurs, les résultats obtenus en langue anglaise sont en général très mauvais et il est impératif d'en analyser les causes, soit en termes de préparation, soit sur la structure même de l'épreuve.

Il faut enfin noter des disparités récurrentes de niveau en fonction des spécialités, mais la sélectivité à l'écrit comme à l'oral reste acceptable.

En conclusion, ce concours paraît être parfaitement adapté à sa finalité et le mode de sélection parfaitement valide, mais il faut se pencher urgemment sur l'épreuve d'anglais qui perturbe manifestement les candidats.

GDI Yves-Tristan BOISSAN
vice-président des jurys

1 1 ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1.1 NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites.

Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité suivantes : dissertation, résumé de texte, mathématiques.
Chaque épreuve est notée de zéro à vingt.

1.1.1 EPREUVE DE DISSERTATION

Elle est rédigée en français portant sur les grands problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain. Elle n'exige pas de connaissance technique particulière. L'effort personnel de lecture de la presse quotidienne, de magazines et d'ouvrages divers doit permettre aux candidats de traiter le sujet proposé. Cette épreuve a pour but de juger la capacité du candidat à structurer son exposé et à s'exprimer.
Durée 4 heures, coefficient 10.

1.1.2 EPREUVE DE RESUME DE TEXTE

Elle consiste à résumer en français en 600 mots (plus ou moins dix pour cent) un texte d'environ 1 800 mots traitant d'un problème de vie militaire courante. Cette épreuve doit mettre en évidence les qualités d'analyse et de synthèse du candidat.
Durée 3 heures, coefficient 10.

1.1.3 EPREUVE DE MATHEMATIQUES

Elle comporte plusieurs exercices indépendants. Le niveau de l'épreuve correspond à l'acquis en mathématiques d'un élève de terminale L, enseignement de spécialité non compris.
Durée 3 heures, coefficient 10.

1.1.4 EPREUVE D'ANGLAIS

Elle consiste à répondre à un questionnaire à choix multiples portant sur la compréhension de textes écrits. Le niveau requis correspond à un profil linguistique standardisé (PLS) 0010. (Soit un niveau élémentaire de langue écrite).
Ce QCM comprend 10 textes, de longueur et de difficulté variable. Chaque texte comporte 2 questions ; chaque question comprenant 4 propositions, dont 1 seule exacte.
Durée 30 mn, coefficient 10.

1.2 RESULTATS DES EPREUVES

Rappel : toutes les copies d'un même domaine de spécialité ont été corrigées par un seul et même correcteur (ou binôme de correcteurs) afin de garantir l'équité entre les candidats à un même concours.

1.2.1 DISSERTATION

Sujet 2017 : « LA FRANCE EST-ELLE EN DECLIN ? »

Rappel : l'épreuve de dissertation fait l'objet d'une double correction. Les correcteurs sont donc répartis en binômes, et toutes les copies des candidats d'un même concours sont corrigées par un seul et même binôme. Quelles que soient les différences éventuelles d'appréciation des correcteurs tant sur l'analyse de l'épreuve que sur la correction des copies, pour ce qui concerne la notation, les deux correcteurs d'un binôme doivent au final se mettre d'accord sur la note à attribuer à chaque copie.

1.2.1.1 Appréciations binôme n° 1

Les remarques du jury s'appliquent indifféremment aux candidats OAEA et OAES.
Sur la base des remarques ci-dessous, les copies sont globalement homogènes. Quelques copies se sont distinguées sur le fond en particulier et se sont vues récompensées en conséquence.

Forme

Il est indispensable de rappeler à titre liminaire, que les copies doivent être aérées et soignées.

Il convient dès lors de distinguer les copies qui traduisent une préparation de celles qui reflètent des lacunes regrettables sur le format attendu avec la non application de la méthode de rédaction.
Toutefois une majorité de candidats (70 %) connait la méthodologie de la dissertation et s'efforce de traiter le sujet au travers d'un plan structuré. Pour les autres (30 %), la méthodologie de la dissertation n'est pas ou insuffisamment maîtrisée. En termes de grammaire et d'orthographe, beaucoup de copies ont perdu des points pour les fautes d'orthographes ou grammaticales.

Chez la majorité des candidats, le style rédactionnel se révèle perfectible (beaucoup de répétitions de verbes, propos confus voire incompréhensibles, style journalistique ou excessif) donnant l'impression que les idées sont superficielles.
Encore trop de candidats ne maitrisent ni la structure de l'introduction ni celle de la conclusion. Le propos introductif (accroche ou chapeau) est souvent maladroit, trop souvent sans lien avec le sujet.

Il convient également d'éviter les introductions « fleuves » qui donnent l'impression que tout est dit et que le développement n'apporte rien, ainsi que l'introduction monobloc, dépourvue de paragraphes.

La conclusion est trop souvent sacrifiée (quelques lignes) ou réduite à un simple résumé du développement. Rappelons que la fonction première de la conclusion est d'apporter une réponse à la question qui a été posée en introduction (idée maîtresse ou non), et qu'une ouverture vers une autre problématique connexe au sujet est souhaitable. Trop de copies sont marquées par une ouverture maladroite qui nous replonge dans le cœur du sujet ou bâclée sans lien connexe au sujet.

Fond

L'intitulé du sujet était concis, facile à comprendre. Une interprétation erronée (hors sujet) était normalement facile à éviter.
Il fallait éviter l'écueil de la réponse manichéenne et apporter une réponse nuancée ce que seulement 50 % des copies ont réellement réalisé.
L'absence totale de références est à relever dans 40 % des copies. La mise en perspective dans ce type de sujet était essentielle.
Certains candidats, peu nombreux hélas, ont été à même de prendre de la hauteur avec un sujet d'actualité et qui touche les valeurs même de notre pays et ses atouts. Les copies dont les domaines abordés allaient au-delà du triptyque « militaire-politique-économique » ont été bonifiées.
Les mauvaises copies sont celles qui n'ont pas bien posé le sujet, sans problématique ni définition des termes et se contentant d'une réponse uniquement politique voire économique.

On note qu'une part significative de copies ne traite pas de tous les volets du sujet ou avec une densité insuffisante par instants. Le volume global de la dissertation attendue n'est pas atteint.
Pour une grande partie des copies, l'essentiel a été compris mais trop souvent le propos n'a pas été accompagné d'illustrations permettant de préciser les enjeux ou l'importance des problématiques posées. Des contresens ou des contre-vérités ont été relevés sur le domaine économique.
Quelques candidats ont uniquement centré leur copie sur l'actualité : problématiques sécuritaires (attentats récents), politiques (prochaines présidentielles) ou sur les problématiques économiques sans le recul nécessaire en terme de réflexion.

D'une manière générale, le sujet a été traité de façon satisfaisante mais superficielle.
Les copies ont révélé la difficulté des candidats à sortir des lieux communs dans les domaines économiques ou sociétaux : absence quasi systématique d'exemples concrets, très peu de chiffres, pas de lien entre les phénomènes et leurs conséquences. Il en résulte un catalogue d'affirmations sans réelle consistance avec l'impression désagréable pour le correcteur, d'une discussion de comptoir.
Les connaissances chiffrées de notre pays sont souvent mal maitrisées, mobilisées hors de propos et parfois utilisées à contresens. La définition des termes employés est trop souvent floue, voire inexistante, ce qui conduit à des confusions.
Trop de candidats ont réalisé une accroche maladroite sans lien avec le sujet ou sa problématique. Cet écueil est aussi constaté pour la conclusion dans l'ouverture.

1.2.1.2 Appréciations binôme n° 2

Sans grand mystère, une copie dont l'écriture est soignée, les parties clairement séparées par des sauts de lignes et les sous-parties débutant par des alinéas, met d'emblée le correcteur dans des dispositions positives. Il s'agit d'éléments sur lesquels le candidat peut travailler aisément mais avec profit. Il reste que l'architecture visible doit correspondre à l'architecture du raisonnement.

Sans être absolument rédhibitoire, la rédaction d'une dissertation requiert de formater son discours pour qu'il soit intelligible.
L'introduction en particulier, parce qu'elle constitue la première impression du devoir et livre de ce fait une première appréciation, gagne à être organisée. Suivre les recommandations du CNED ou de la méthode militaire (avec explicitation d'une idée maîtresse) est donc indispensable et cela se retrouve dans la plupart des copies. Cependant, et c'est trop souvent le cas, il faut veiller à ce que cela ne soit pas artificiel au risque de révéler un manque flagrant de réflexion. Par exemple, de nombreuses accroches évoquaient le fait que le Président Hollande avait renoncé à se représenter à l'élection présidentielle ; si ce fait peut révéler un bilan difficile à assumer, il ne s'inscrit pas pour autant dans la problématique d'un déclin de la France.

Une bonne analyse des termes du sujet demeure un impératif, même face à une formulation simple comme cette année. En effet, le terme de déclin aurait mérité une définition plus poussée dans la grande majorité des

copies. De plus, si le cadre spatial était fixé par le sujet, il était important de le circonscrire dans le temps. La notion de déclin ne peut s'entendre que par rapport à un point de référence et sur un temps, sinon long, du moins portant sur plusieurs décennies.

Pour ce qui concerne le plan, utiliser un prêt-à-penser du type « certes, néanmoins, mais surtout » ou bien « savoir, pouvoir, vouloir » n'est nullement recommandé, surtout s'il ne démontre pas une position. De la même manière, vouloir à tout prix rédiger 3 parties, quand le cheminement intellectuel se borne clairement à 2 idées phares, joue plutôt en la défaveur du candidat. Il ne s'agit pas de partir d'un plan type que l'on tentera de nourrir tant bien que mal, mais de rassembler de la matière pertinente que l'on ordonnera en un plan permettant de répondre à la question posée par le sujet particulier.

Sans constituer une norme absolue, une dissertation rédigée sur moins de 3 à 4 pages passera probablement à côté de nombreux aspects du sujet. Inversement, verbiage et délayage nuisent défavorablement à une démonstration. L'étalage de connaissances est bien évidemment à proscrire également d'autant que cela nuit, la plupart du temps, aux candidats qui ont travaillé. Ne pas croire qu'une citation constitue en soi un élément de l'argumentation : tout et son contraire ont déjà été affirmés par des plumes célèbres sans que cela mette un point final à quelque débat que ce soit.

La conclusion doit permettre de donner une réponse à la question posée. Cette réponse doit apparaître de façon précise et sans équivoque, par exemple en déduction d'un rappel succinct de l'argumentation. Attention à l'« ouverture » ! Elle n'est la bienvenue que si elle arrive naturellement et de façon pertinente après la réponse à la question posée, comme un prolongement logique du sujet traité ; deux dangers existent : l'ouverture « téléphonée » ou l'on sent bien que le candidat a cherché à « ouvrir pour ouvrir » aux dépens du naturel, et l'ouverture qui débouche sur ce qui était en réalité un point important, voire essentiel, du sujet et qui n'a pas été traité comme il convenait.

Le sujet pouvait faire appel à des évènements de l'actualité ; procédé dont les candidats ont usé et souvent abusé. Quelques connaissances approfondies appuient bien mieux une idée qu'une revue de presse des semaines précédant le concours.

En particulier pour ce qui concerne l'économie et les relations internationales, il est important de ne pas s'arrêter sur un fait mais bien de rechercher les causes de ce fait, ainsi que de chercher les positions défendues par les différentes écoles pour pouvoir en tirer des conclusions. Il s'agit d'un travail certes plus long mais il est indéniable que pour se démarquer, la qualité des arguments prime sur la quantité.

Enfin, en ce qui concerne l'orthographe, on a noté que malgré s'écrivait à présent quasi-systématiquement malgrès, de par (déjà maladroit car normalement limité à des usages spécifiques tels de par le monde ou de par le roi) de part, que or était souvent écrit hors et que voire s'écrivait le plus souvent voir ; ajoutons pour le musée des horreurs la guerre du Golf, le dificite, le septissisme, l'écheque et l'échéquier (copies différentes) ainsi qu'un original rebousté.

En ce qui concerne la syntaxe et le style, on peut regretter l'adoption fréquente du ton de la langue parlée, une tendance à la juxtaposition au lieu de la subordination (pourtant outil par excellence de l'argumentation) et des transcriptions approximatives et révélatrices d'une mauvaise intelligence de la langue comme ce qui tente à prouver pour ce qui tend à prouver.

1.2.1.3 Appréciations binôme n° 3

Forme

Une grande majorité de candidats s'est appropriée la méthode et réussit à la restituer.

L'introduction est articulée autour des éléments attendus (accroche, problématique, parfois la définition des termes du sujet, annonce de l'idée maîtresse (IM) et du plan). Malgré cet effort, l'annonce du plan qui sera suivi est parfois difficile à saisir pour le correcteur. Les termes employés et surtout les mots de liaison ne doivent pas laisser le doute quant à l'enchaînement des idées, qui doivent par ailleurs être vraiment différenciées.
Les différentes parties du devoir sont, la plupart du temps, visuellement identifiables.
La conclusion reprend l'IM développée et un effort est réalisé pour une ouverture pertinente, la plupart du temps.

Ecriture : trop peu de candidats usent d'une écriture qui soit lisible. Trop souvent le correcteur doit fournir des efforts pour déchiffrer, ce qui rend malaisé la lecture du devoir sur le fond.

Français (syntaxe, orthographe, grammaire) : Seule une minorité de candidats est capable de rédiger dans un français correct. De trop nombreuses fautes de syntaxe rendent des phrases incompréhensibles, ce qui ne permet pas de saisir les idées développées. Par souci de bien faire, le candidat se lance parfois dans une phrase longue de plusieurs lignes, à laquelle il manque le verbe ou même toute une partie, et qui au final n'a pas de sens.
Les candidats doivent s'efforcer de faire des phrases simples et courtes avec sujet, verbe et complément.
L'orthographe doit faire l'objet d'un minimum d'attention, on a pu compter jusqu'à 70 fautes dans un seul devoir, ce qui n'est pas acceptable.

Vocabulaire :
Le vocabulaire employé est souvent trop pauvre, ce qui entraîne de nombreuses répétitions et ne permet pas au candidat de nuancer ses idées.
Le sens de certains mots ou expressions n'est pas toujours maîtrisé, ce qui amène à des contresens ou incohérences dans les idées développées. On voit trop souvent des mots ou expressions inappropriés ou utilisés à mauvais escient, ou encore résultant du « mélange » de plusieurs mots ou expressions. Les candidats doivent se montrer plus rigoureux dans l'emploi des mots.
Il faut se forcer à employer des termes simples et dont le sens ne laisse aucun doute.

Les **mots de liaison** sont absolument indispensables pour faire comprendre l'enchaînement des idées et la structure du devoir.

Il ne faut pas chercher à tous prix à construire un devoir en trois parties. Une bonne argumentation articulée autour de deux idées principales solides vaut mieux qu'un devoir où la troisième partie reprend des idées des deux parties précédentes, dont on ne comprend pas le bienfondé et qui au final sème le doute quant au positionnement du candidat.

Fond

Même si un effort a été réalisé par la majorité des candidats pour construire une argumentation, un problème récurrent apparaît : la non-différenciation des idées.
En effet, certaines idées secondaires sensées défendre une idée directrice, se retrouvent parfois dans le « paragraphe » suivant, pour défendre une autre idée directrice.
Au final, on a plutôt l'impression d'une liste de faits plus ou moins bien classés, souvent répétés, qui viennent défendre un point de vue pas très clair.

Vocabulaire : de nombreux candidats, dans un souci d'éviter les répétitions, vont tenter d'employer des mots qu'ils pensent être des synonymes. C'est ainsi qu'on peut voir certains amalgames entre :
politique internationale / place de la France dans le monde ;

nation / état / pays / territoire / gouvernement / pouvoir / population / peuple !!!!!! ;
capacités militaires / industrie de défense ;
ouvrier / salarié / employé ;
économie / rang mondial ;
pouvoir diplomatique / influence ;

L'utilisation du terme politique doit faire l'objet d'une attention particulière car il est, à tort, trop souvent employé pour exprimer une idée plus ou moins abstraite (comme par exemple la diplomatie, la cohésion nationale, le dynamisme économique, la classe politique, un homme politique, une volonté, l'Economie...).

Les candidats ne doivent pas exprimer leurs opinions politiques ! Outre le fait que leur statut de militaire leur interdise et bien qu'ils soient sous couvert de l'anonymat, ce n'est pas le but recherché dans une dissertation, et encore moins un argument acceptable pour défendre un point de vue.
Attention avec la notion de colonies françaises, ce statut n'existe plus !

1.2.2 RÉSUMÉ DE TEXTE

1.2.2.1 Correcteur n° 1

Le texte proposé en 2017 présente une structure particulièrement visible en trois parties (l'évolution, le début de l'armée de projection et la situation actuelle) sur un sujet connu de la plupart des candidats, le modèle régimentaire. En appliquant les règles présentées par la préparation du CNED, avec un effort de relecture pendant l'épreuve pour corriger le style et l'orthographe, l'épreuve permettait d'avoir raisonnablement la moyenne et sans difficulté majeure une bonne note.
Il faut donc considérer que les mauvaises copies résultent d'un défaut de préparation, d'un faible niveau de compréhension et de composition, ou une composante de ces deux explications.

Sur l'ensemble des copies, 56 % ont obtenu la moyenne avec 26 % entre 10 et 12/20, 15 % entre 12 et 14/20, enfin 15% entre 14 et 16,8/20 pour la meilleure note. A contrario, les copies inférieures à la moyenne se regroupent en trois catégories, 19 % ont une note entre 7 et 10/20, 22 % ont une note entre 4,5 et 6,9/20, enfin deux copies ont eu entre 2 et 2,4/20.
La moyenne du groupe corrigé est de 9,79/20 ce qui est assez faible. Ce résultat tient principalement au fait que 25 % des copies ont moins de 7/20. Il faut ici noter un manque de rigueur comparativement aux années passées puisque 1 copie sur 5 ne mentionne pas le nombre de mots utilisés et ainsi ne respecte pas l'une des exigences de l'épreuve.

Forme :
Les candidats ont rédigé correctement leur résumé, avec une écriture généralement lisible et aérée à l'exception de singularités comme des lettres gothiques sur tout le document ou une écriture complète en majuscules. Le cru 2017 est comparable aux concours antérieurs et il serait intéressant que les candidats futurs évitent les écueils suivants :

- l'orthographe et la grammaire : encore 4 copies comportaient de 21 à 48 fautes, ce n'est pas acceptable au regard des attendus d'une carrière d'officier ;
- le style : encore beaucoup trop de familiarités, de langage parlé voire de néologismes. Pour corriger cela, le candidat doit faire simple et enrichir son vocabulaire grâce à ses lectures personnelles ;
- la structure : syntaxe et style sont parfois encore trop pesants allant même jusqu'au charabia « Focalisation de régiment sur l'aspect combat sans la gestion logistique les pénalise ». Là encore le candidat doit faire simple et s'efforcer d'appliquer la règle toujours efficace « Sujet-verbe-complément » ;

- la longueur du résumé : 12 % des candidats n'ont pas respecté la norme. Quatre candidats ont rédigé un résumé trop long (entre 710 et 762 mots) tandis que trois autres ont fait moins de 540 mots avec même l'un d'eux n'ayant écrit que 320 mots car sa copie ne comprenait ni de 3ème partie ni de conclusion. Sur cet item, il faut ici noter plus un manque de rigueur personnelle que de compréhension de la méthode ;
- Le temps : encore trop de candidats gèrent mal le temps imparti pour leur composition puisque 3 copies n'ont pas de 3ème partie (ou réduite à une phrase), il en est de même pour 7 conclusions (5 copies n'avaient pas de conclusion et 2 conclusions étaient rédigées en une courte phrase). Ceci traduit principalement un défaut de préparation.

Fond :

Les copies de cette année sont caractéristiques des erreurs toujours répétées en matière de résumé de texte. Le candidat a des difficultés pour s'éloigner de l'écrit de l'auteur, allant parfois à des copiés-collés de tout ou partie de phrase voire d'exemples entiers (c'est le cas pour 11 copies, soit presque 20 % des candidats). Cette faiblesse traduit un manque de compréhension ou de détachement vis-à-vis du texte à restituer. Plus généralement, les futurs candidats ne devront pas réitérer les erreurs suivantes :

- Paraphrase : 30 % des copies comportaient des paraphrases de locutions, de phrases ou parfois même d'un paragraphe. Le candidat doit faire effort d'appropriation, de transfert, de simplicité. Il doit se demander s'il a respecté les points clefs de l'auteur et leur démonstration, et corriger en ce sens sa copie qui doit aussi tenir dans le volume imposé ;
- Hors sujet : 1 copie sur 5 comprenait des hors sujets, là encore entre une phrase ou un paragraphe. Cette erreur est la résultante de la précédente, en n'étant pas fidèle à l'auteur, le candidat peut partir dans des digressions pénalisantes ;
- Omissions du sujet : Si le candidat se tient à restituer les idées principales et idées secondaires dans la logique de l'auteur, alors il ne commettra ni les deux fautes évoquées supra ni l'omission de l'une de ses idées.

Conclusion :

L'épreuve de résumé est un exercice qui met en valeur la capacité d'analyse et de concision des candidats. Ici, 30 % des copies sont bonnes voire excellentes pour trois d'entre elles, le challenge était donc possible ; il en résulte que 2 candidats sur 3 n'ont pas eu le temps de se préparer ou plus simplement ne se sont pas investis dans cet exercice. Un effort doit être entrepris car cet exercice est aussi usité tous les jours dans les tâches d'un sous-officier et a fortiori d'un officier : en effet, la numérisation de notre quotidien n'élimine pas la rédaction de comptes rendus, rapports, fiches, procès-verbaux ou notations.

1.2.2.2 Correcteur n° 2

Forme :

La structure du résumé n'est pas comprise de la même manière par tous les candidats. Certains mettent le titre, d'autres rappellent qui en est l'auteur, mentions qui ne sont en principe pas comptabilisées et qui devraient figurer l'une et l'autre.

S'il faut bien évidemment coller au texte, il ne faut cependant pas que cette épreuve devienne un élagage du texte proposé. Il ne faut pas non plus que la méthode se solde par un plan ou par un collage de bouts de phrases du texte original, produisant un plagiat...
Puisqu'il faut respecter le texte de départ, il faut également en respecter d'une certaine manière, la proportion des parties. La conclusion ne peut ainsi pas tenir le même espace que les parties de développement.

Il semble y avoir en outre, une confusion entre l'idée de respect du texte et la copie conforme (y compris dans le nombre de paragraphes et sous-paragraphes). Ce que l'on attend du candidat, c'est qu'il reformule les idées du texte avec son propre vocabulaire.

L'orthographe est ici à la peine, comme les candidats le plus souvent.
Il faut rappeler que sur les quinze années en tant qu'officier, une dizaine consistera à rédiger des notes de service et autres documents. Une orthographe imparfaite impliquera des heures de corrections fastidieuses pour l'officier impétrant mais aussi pour le chef de service. Ne pas savoir l'emploi de l'auxiliaire avoir me semble rédhibitoire.

Lire un texte requiert de le comprendre. Ce n'est assurément pas toujours le cas. Certains ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Savoir déchiffrer un texte n'est pas suffisant. Il faut en comprendre le sens et les sens connexes, les sous-entendus : en bref l'esprit et la lettre. Beaucoup ne comprennent pas au-delà de la phrase.

La langue française prévoit des points sur les i et des accents.
Le style télégraphique ou texto est à proscrire.
Les candidats le plus souvent ne se relisent pas.
L'emploi des virgules est lui aussi étonnant. S'il n'y a pas lieu, il n'en faut pas.
Les règles pour une énumération : soit une succession de renvois avec un tiret pour chaque entrée, soit, et c'est le plus, adoapte ? pour un résumé l'emploi du point-virgule.

La lecture a minima de Terre Mag peut aussi avoir pour objectif d'améliorer son niveau de connaissance grammaticale et syntaxique.
Une jolie écriture ne fait pas sens par elle-même. L'égrainage de mots doit produire une phrase qui doit produire un sens qui reprend celui du texte. Souvent le candidat exprime le contraire de ce qu'il aura lu.
Adopter la langue du vulgum pecus, - un verbiage inconsistant -, ne répond pas davantage aux attendus de l'épreuve.

S'agissant du nombre de mots autorisés, certains sont bien meilleurs quand il s'agit de décompter d'autres unités plus sonnantes quand d'autres l'inscrivent dans le corps du texte. Il convient de rappeler que ce comptage ne trouve pas de place dans le corps du résumé mais dans la marge. A défaut, il s'agit d'une pollution résultant d'un défaut de méthode, qui pourrait d'ailleurs être sanctionné tant au comptage comme un mot supplémentaire, que sur le fond comme mot hors sujet, le tout au détriment du candidat.

Fond :

Pour ce texte, beaucoup ne sont pas parvenus à synthétiser l'idée de structure en projection et de structure en métropole et se sont appliqués à produire une manière de plan.
Le résumé consiste cependant à faire un tri, à faire émerger les idées principales et écarter les scories (ce qui est secondaire). Tous n'y sont pas parvenus.

En conclusion, il semble que beaucoup de candidats n'ont pas vraiment conscience de ce qu'est le métier d'officier, - ou en ont une image assez dépréciée puisqu'ils ne sont pas capables de mettre en perspective les attendus de telle ou telle épreuve et les exigences de la fonction à laquelle ils aspirent.
Défendre la France, c'est aussi en défendre la langue et la culture.

1.2.2.3 Correcteur n° 3

Le sujet portait sur le thème de la mutation du modèle régimentaire. On aurait par conséquent pu s'attendre à de bons résultats puisqu'il s'agissait là d'un sujet concret, familier à la grande majorité des candidats. En outre, le plan de l'article était parfaitement évident et les idées de l'auteur, formulées en termes accessibles.

Pourtant, les remarques formulées par le jury 2016 demeurent pertinentes en 2017 : la technique du résumé de texte n'est pas maîtrisée et l'expression écrite reste un écueil pour la plupart des candidats.

Forme :

Respect du format imposé : 20 % des copies comportaient plus de 660 mots ou moins de 540. Environ un tiers des candidats n'a pas fait figurer le décompte des mots à la fin du devoir tandis qu'il s'agit d'une exigence de l'épreuve.

Présentation : dans l'ensemble, une attention particulière a été apportée au soin et à la calligraphie. L'espacement des paragraphes facilite la lecture. En revanche, quelques candidats persistent à rédiger un « pavé » en laissant au correcteur le soin de discerner la structure du devoir.

Respect du plan : le plan suivi par l'auteur était tellement limpide qu'il suffisait de le reproduire. Trois candidats n'ont toutefois pas terminé leur devoir, s'interrompant à la fin de la deuxième ou de la troisième partie, manifestement par manque de temps.

Style, syntaxe : dans 90 % des cas, les copies sont désagréables à lire car émaillées de fautes d'accord, voire pour les pires, rédigées de manière vaguement phonétique. Les phrases de longueur excessive, parfois non verbales, nuisent à la clarté du texte. La ponctuation est aléatoire dans quelques cas.

Fond :

De trop nombreux candidats ne disposent que d'une médiocre capacité d'expression écrite (difficultés à reformuler les idées du texte et à restituer sa structure logique). Souvent, les idées ne s'enchaînaient pas correctement.
Trop de copies contenaient des passages qui tournaient au charabia, et même au contresens.
L'emploi, à tort et à travers, d'un vocabulaire dont on ne maîtrise pas le sens, pour « faire riche », loin d'impressionner le correcteur, est particulièrement contreproductif.
La recherche à tout prix du synonyme peut également s'avérer désastreuse : ainsi, un candidat a systématiquement substitué le mot « caserne » à celui de « régiment », ce qui conférait au texte un sens tout à fait différent et méritait d'être sanctionné avec une extrême sévérité.

La technique du résumé n'est pas maîtrisée, et pas toujours comprise : l'un des candidats s'est même livré à une analyse de texte ! Seul un tiers des candidats est parvenu à produire un véritable travail personnel.
Pour la plupart, les candidats se contentent soit de paraphraser le texte original en faisant au passage disparaître certaines idées pour arriver à la longueur requise, soit d'en réaliser une « réduction homothétique » en raccourcissant systématiquement chaque phrase, quitte à en dénaturer le sens.
A l'extrême, le devoir se limite à une succession de « copiés-collés » plus ou moins judicieux. Soit par manque de temps, soit par manque d'assurance dans leurs propres capacités, les candidats tentent manifestement de s'affranchir de la phase d'analyse du texte pour passer directement à la phase « synthèse », paragraphe par paragraphe, sans avoir pris le temps d'en acquérir une compréhension d'ensemble.

Conclusion :

A quelques exceptions près, le niveau général est médiocre.
Sur les 70 copies confiées au correcteur, seules 9 pouvaient réellement être qualifiées de « bonnes ». Pour le restant, le correcteur s'est fréquemment demandé si les dénaturations de la pensée de l'auteur et les trop nombreux contresens étaient « seulement » le fruit de difficultés manifestes d'expression écrite ou si cela

relevait aussi d'un problème de compréhension du texte. Quelle que soit la réponse, il est permis de s'interroger sur la capacité de certains candidats à retranscrire auprès de leurs subordonnés la lettre et l'esprit d'ordres reçus par écrit.

1.2.2.4 Correcteur n° 4

NB : Le sujet retenu cette année avait été proposé par ce correcteur.

Il s'agissait en particulier pour les candidats de :
- rappeler le titre du texte et de mentionner son auteur ;
- respecter scrupuleusement l'ordre des idées du texte ;
- reformuler ces idées ;
- restituer la structure logique du texte ;
- soigner le style ;
- rester fidèle au sens ;
- respecter le nombre de mots imposés et indiquer à la fin du résumé le nombre exact de mots.

Au niveau des délais, le temps imparti (3 heures) permettait aux candidats entraînés de traiter l'épreuve sans difficulté particulière.

Il est pourtant très regrettable que certaines observations, pourtant régulièrement formulées dans les rapports des jurys des concours précédents, ne soient toujours pas prises en compte par de nombreux candidats.
Il conviendrait donc de se poser la question des modalités de préparation à cette épreuve et du sérieux qui y est apporté.

Forme

Au plan de la forme, dans environ un tiers des copies, le titre du texte et le nom de son auteur n'ont pas été mentionnés.
Une bonne dizaine de candidats n'a pas indiqué sur la copie le nombre de mots du résumé.
Dans la majorité des devoirs, le format imposé (600 mots plus ou moins dix pour cent) a été respecté.
Quelques candidats ont rendu un travail inachevé (il manquait alors la conclusion et parfois même la 3e partie du devoir - ceci semble indiquer un problème de gestion du temps).

Fond

Au niveau du fond, il est apparu que de nombreux candidats ne disposaient que d'une médiocre capacité d'expression écrite (importantes difficultés à reformuler les idées du texte d'origine et à restituer sa structure logique).
Dans beaucoup de résumés, le style était maladroit et le vocabulaire utilisé était mal adapté. Souvent, les idées ne s'enchaînaient pas correctement. Certaines copies contenaient même des passages qui tournaient au charabia.
La moitié des candidats environ ne maîtrise pas la technique du résumé de texte.
Visiblement, ils tentent de passer directement à la phase « synthèse », sans être passé au préalable par la phase « analyse ».
Ils se contentent alors soit de paraphraser le texte original en faisant au passage disparaître certaines idées pour arriver à la longueur requise, soit d'en réaliser une « réduction homothétique » en raccourcissant systématiquement chaque phrase, quitte à dénaturer le sens des idées de l'auteur.
Par ailleurs, il a -une nouvelle fois- pu être constaté qu'un nombre non négligeable de candidats possédait une maîtrise insuffisante de la langue française :

- les fautes d'orthographe, de grammaire (accords) et de syntaxe (phrases sans verbe) ont été particulièrement nombreuses dans certaines copies ;
- certains candidats ont fait usage de mots dont ils ignoraient visiblement le sens exact.
Le niveau moyen des copies corrigées par le rédacteur était assez médiocre :
- la moyenne des 66 copies corrigées s'élevait à 09,31 sur 20 ;
- seulement 40 % des candidats se sont vus attribuer une note supérieure ou égale à 10,00.

L'éventail des notes attribuées allait de 05,00 à 14,00.
Aucune note éliminatoire n'a été attribuée par le rédacteur, les points affectés pour la forme dans le barème de correction ayant permis aux mauvais candidats d'échapper à l'élimination[1].

Les bons candidats étaient rares (les notes égales ou supérieures à 12,00 concernaient 8 copies sur 66, soit seulement 12 % des candidats).

Il importe donc que les futurs candidats se préparent sérieusement à cette épreuve, qui représente quand même un quart des coefficients de l'écrit, et qui est nettement plus difficile qu'il n'y paraît à première vue, car elle nécessite de bonnes qualités d'analyse et de synthèse.

[1] NB : La différence de sensibilité ou d'appréhension de la grille de correction telle qu'élaborée par le jury, par les différents correcteurs ne rompt pas l'égalité entre les candidats qui rappelons le, sont par domaine de spécialité, corrigés par un unique correcteur. Les candidats sont donc évalués par comparaison avec leurs seuls concurrents dans le domaine et la même sévérité ou indulgence s'applique donc à eux. Dans le cas de doubles candidatures, les deux domaines dans lesquels s'est inscrit le candidat, sont corrigés par le même membre du jury. Cette spécificité influe directement sur le volume de copies corrigées par chaque correcteur.

1.2.3 MATHÉMATIQUES:

1.2.3.1 Correcteur n°1

L'épreuve de mathématiques proposée aux candidats en 2017 était d'un niveau très abordable. Certains exercices comme le cinquième et dans une moindre mesure le troisième, ont permis aux candidats doués d'un minimum de sens pratique de récupérer des points très facilement. Ceci explique la moyenne assez élevée des notes données (11,88/20 pour 59 copies corrigées) qui s'étalent entre 3,5 et 18,5/20.
Le niveau moyen est donc plutôt bon même s'il masque une qualité de rédaction assez faible. Une minorité de candidats parvient à développer un raisonnement mathématique solide sans se limiter à la simple présentation du résultat. Ces candidats obtiennent naturellement les notes les plus élevées (18 copies obtenant une note égale ou supérieure à 15/20).
S'agissant de la forme, les copies sont généralement bien présentées et au minimum lisibles. En revanche, certains candidats semblent oublier qu'un devoir de mathématiques se rédige dans un français correct. Beaucoup de fautes d'orthographe sont à déplorer.

Exercice n°1 :

Cet exercice reposant sur un problème pratique devant être résolu au moyen d'outils mathématiques simples a été moyennement traité. En effet, la première question pouvait être facilement abordée avec un minimum de connaissances sur les fonctions affines. En revanche, la deuxième question obligeait le candidat à maîtriser la dérivée de fonction inverse. Cette question a été globalement mal traitée voire évitée. La troisième question pouvait être traitée indépendamment mais peu de candidats sont allés au bout de l'exercice.

Exercice n°2 :

Cet exercice était probablement le plus long à résoudre, non pas à cause de sa difficulté mais du nombre élevé de questions.
La partie A a été assez bien traitée. Un candidat maîtrisant les équations du premier degré pouvait s'en sortir sans difficulté. Cependant, de façon étonnante pour le correcteur, un nombre important de candidats ne semble pas discerner la différence entre « inférieur à » (ou « supérieur à ») et « inférieur ou égal à » (ou « supérieur ou égal à »). Ceci entraîne des erreurs dans la définition des intervalles, plus particulièrement de leurs bornes qui peuvent être incluses ou exclues.
Peu de candidats sont allés au bout de la partie B, par manque de temps probablement, car elle ne présentait pas de difficulté insurmontable. La question la plus difficile nécessitait la résolution d'une équation du second degré.

Exercice n°3 :

Il s'agissait d'un exercice simple de statistiques.
Le candidat possédant la connaissance des notions de médiane et quartiles et maîtrisant la forme du diagramme en « boîte à moustache » pouvait faire le plein de points très facilement. Une majorité de candidats a bien traité cet exercice abordable.

Exercice n°4 :

Cet exercice reposait sur les notions de suites arithmétique et géométrique. La plupart des candidats possédaient les connaissances nécessaires à la résolution des questions posées. En revanche, beaucoup de candidats ont mal rédigé leurs réponses. Les raisonnements amenant à prouver qu'ils avaient affaire à une suite arithmétique ou géométrique étaient souvent bancals.

Exercice n°5 :

Cet exercice reposant sur la notion de probabilité permettait au candidat de moissonner des points sans effort. En effet, la première question se résolvait au moyen d'additions et de soustractions, ce qui est évidemment très inférieur au niveau attendu. Elle a donc été fort heureusement bien traitée.
En revanche, les questions suivantes demandaient au candidat de maîtriser un peu mieux les connaissances de base sur les probabilités. Elles ont été globalement mal traitées et montrent un manque préjudiciable d'investissement des candidats sur ces notions au cours de leur préparation.

En conclusion, les résultats obtenus lors de l'épreuve de mathématiques sont plutôt bons. Les questions posées demandaient une mise en application simple des notions mathématiques figurant au programme. Pourtant, on constate un étalement important des notes. Il est donc rentable pour un candidat d'investir du temps dans la préparation de cette épreuve pour laquelle il peut obtenir une très bonne note.

1.2.3.2 Correcteur n°2

La moyenne générale est bonne. Dans la majorité des copies, tous les exercices ont été traités. Les notes sont très correctes car plusieurs exercices faisaient appel à du bon sens plutôt qu'à des connaissances mathématiques.
En ayant travaillé sur les annales, au moins trois exercices permettaient d'obtenir facilement des points. En revanche dès que les exercices font appel à des notions plus « techniques » du programme, la sélection est immédiate entre les candidats. Certains maîtrisent très bien le programme, d'autres n'ont pas acquis les connaissances nécessaires à cette épreuve.

Exercice 1 :

La partie traitant de « coût de formation » est assez bien maîtrisée.
En revanche, l'étude de fonction qui fait appel aux notions de dérivée, signe de la dérivée et variations de la fonction n'est pas acquise.
Les questions sur la lecture du graphe sont assez bien traitées.

Exercice 2 :

L'exercice a été très correctement traité car il fait appel à des notions de périmètre et de surface qui sont bien connus. De plus le schéma donné facilite la compréhension du problème.
La notion d'intervalle n'est pas comprise par les candidats et la résolution d'une équation dont les solutions sont mises en évidence par une factorisation a été très peu abordée.

Exercice 3 :

Cet exercice sur le « diagramme en boîte » est un classique de ce concours. Il permettait de gagner des points facilement. Il a été dans la majorité des cas très bien traité.

Exercice 4 :

L'exercice sur les suites est également assez classique. Il s'agit de résoudre une suite arithmétique puis une suite géométrique. C'est assez technique et cet exercice demande de bonnes connaissances de cours.
Cet exercice a été très moyennement résolu.

Exercice 5 :

Cet exercice traite de logique et de probabilité. C'est une partie du programme bien maîtrisée par les candidats pour les probabilités simples. Les probabilités plus complexes ne sont pas maîtrisées correctement.

1.2.3.3 Correcteur n°3

L'épreuve de mathématiques était équilibrée, couvrant l'ensemble du programme. L'ensemble de ces données a tiré les moyennes vers le haut avec, pour ma part, 25% des notes au-delà de 16 sur 20. J'observe encore et malgré tout un pourcentage significatif de notes éliminatoires (4.5 %).

Forme

Concernant la forme, les copies les plus claires ont côtoyé des copies n'ayant aucun sens logique, le tout dans un français approximatif. Il faut absolument que les candidats intègrent qu'il existe une méthodologie de rédaction des matières scientifiques et que, dans un concours, il faut « aider » le correcteur à vous donner des points.

En synthèse, cette épreuve de mathématique peu complexe a donné d'excellentes notes aux élèves ayant travaillé et des notes mauvaises aux autres : elle a en cela, je pense, atteint son but.

Fond

Concernant le fond, aucun exercice ne réclamait de réflexion poussée et une simple connaissance du cours et de ses applications les plus classiques suffisait à obtenir d'excellentes notes. Il est à noter que cette année encore, de nombreux candidats n'ont pas traité les exercices sur les suites et les probabilités pourtant basiques. De plus, et comme tous les ans, de nombreux candidats n'ont pas relu leur copie ce qui aurait pu leur éviter de grossières erreurs de calculs, à l'exemple de celui-ci : 34000+ 19000 = 34900. L'utilisation du simple bon sens aurait pu là aussi éviter de lourdes erreurs à l'exemple de l'obtention d'un coût de production négatif dans l'exercice N°1 !

1.2.3.4 Correcteur n°4

Forme /présentation :

Rares sont les copies qui "accompagnent" le correcteur.

D'une part, les résultats ne sont pas mis en valeur (soulignage ou encadrement des résultats) et, d'autre part, le raisonnement n'est pas clairement exposé. Des petites phrases permettraient de guider le correcteur. Par exemple : "la raison d'une suite arithmétique se calcule par la différence entre Un+1 et Un", "x^2 étant toujours positif et non nul sur [1 ; 1500], alors ($-16000/x^2$) est toujours négatif sur [1 ; 1500]".

Il est plus agréable d'avoir les exercices rendus dans l'ordre.

Les candidats les moins aguerris auraient intérêt à utiliser une copie par exercice sauf a minima à débuter un exercice en haut d'une page.

Ne pas laisser le correcteur dans le doute : si le candidat ne traite pas un exercice, il faut avoir le réflexe de noter sur sa copie : "Exercice N°x non fait". Au moins, le correcteur sait que le candidat a fait un choix, et ne cherche pas dans toute la copie si l'exercice a été fait à un endroit quelconque.

Fond :

Les cinq exercices proposés correspondaient au niveau général de ce que l'on peut attendre d'un chef de section, voire d'un potentiel officier-adjoint d'unité élémentaire.

Le sujet a été conçu pour permettre de traiter les différentes parties intra-exercice de façon indépendante. Il y avait donc des points à chercher et gagner partout. Par exemple, à l'exercice 2, il est facile de répondre à la question B.1.a même si le candidat n'a pas résolu toutes les questions de la partie A.
Comme on attend d'un chef de section qu'il n'abandonne pas à la première difficulté, il en est de même pour un candidat à l'épaulette. Il faut ne pas hésiter à proposer une résolution.

Exercice 1 :

L'expression d'un problème par une fonction ne pose pas de difficulté pour l'ensemble des candidats.
En revanche, dès qu'il s'agit de techniques de dérivation et d'utiliser des méthodes mathématiques pour résoudre rigoureusement un problème, seuls les candidats ayant été préparés savent y répondre.

Exercice 2 :

Dans l'ensemble des copies, le problème est bien abordé et résolu. Les candidats font en majorité preuve de logique. Malgré tout, un certain nombre des élèves préparés veulent absolument résoudre l'exercice par la méthode du discriminant ce qui n'était pas demandé (question B.2.c). Il s'agissait d'utiliser la factorisation démontrée à la question B.2.b pour résoudre la question. Fort heureusement, parmi les deux solutions possibles, un seul candidat a donné la "solution négative" qui est irréalisable.

Exercice 3 :

Exercice apprécié et résolu dans l'ensemble des copies. Les candidats appliquent correctement les méthodes apprises. A la question 2.b, qui demande une analyse personnelle des candidats, ces derniers arrivent à bien interpréter les résultats obtenus.

Exercice 4 :

Dans l'ensemble des copies, les candidats ont voulu appliquer des techniques relatives aux suites (calcul des raisons), mais n'ont pas fait preuve de recul vis-à-vis des résultats obtenus (années calculées loufoques, nombre de pièces fabriquées farfelu).

Exercice 5 :

Environ 5% des copies ont commis des erreurs de calculs ou d'étourderies pour remplir le tableau. La différence entre les candidats se fait sur la question 2.d et 2.e. 10 % des copies définissent correctement l'évènement D et 25 % des copies calculent correctement ce même évènement.

1.2.3.5 Correcteur n°5

L'épreuve de mathématiques comportait cinq exercices, couvrant une très large partie du programme : fonctions – équations – statistiques – suites – tableaux croisés – pourcentages - probabilités.
La calculatrice était interdite. Certains calculs demandaient un effort réel de la part des candidats. Le barème en a tenu compte. Il faut souligner encore la bonne qualité d'ensemble des calculs effectués ainsi « à la main ».
Il faut signaler la proportion non négligeable des notes éliminatoires (4). Il s'agit vraiment de copies excessivement creuses où presque aucune notion du programme n'est abordée. On peut s'interroger sur le niveau de préparation de ces candidats... d'autant plus que de nombreuses questions très abordables permettaient cette année d'obtenir au moins 5 points.
En dehors de ces copies de moindre qualité, le niveau d'ensemble est convenable, et les notions sont souvent assez bien connues (connaissances théoriques), mais parfois mal maîtrisées (manque de pratique).

On peut se féliciter que la plupart des copies soient assez bien rédigées et bien présentées, deux aspects importants de la notation objective (et subjective) de la copie.
Il faut encore insister sur le fait que lorsque le détail des explications (ou de certains calculs) est absent de la copie, le correcteur peut ne pas attribuer de points à la réponse.
Les copies étaient notées sur 20 avec des points attribués à la présentation et au raisonnement.

Le premier exercice

Objet : Etude du coût de fabrication de lampes halogènes. Calcul de bénéfice.
Contenu : Fonctions, lecture graphique de courbes, calcul algébrique, dérivées, variations.

Les questions nécessitaient avant tout une lecture attentive de l'énoncé et du graphique.
Souvent les candidats négligent l'exploitation du texte alors que celui-ci vient éclairer et compléter le simple tracé fourni.

Pour la 1ere partie, beaucoup de candidats ont oublié de prendre en compte les frais mensuels (erreur due certainement à une mauvaise lecture du texte).
Des connaissances, au moins intuitives, sont attendues des candidats sur les mécanismes des fonctions classiques : affines, linéaires. Savoir qu'une fonction affine est représentée par une droite et une fonction linéaire par une droite passant par l'origine du repère.

La 2e partie demandait des connaissances sur les fonctions dérivées. Très peu de candidats ont réussi le calcul de la dérivée. Les propriétés du signe de la dérivée doivent être connues. Le graphique donné dans la dernière partie permettait de valider les variations de la fonction.
Pour la 3e partie, les lectures graphiques sont dans l'ensemble réussies et bien interprétées.
Cette partie est assez bien réussie dans l'ensemble malgré des erreurs de calcul fréquentes : c'est une des sources principales d'erreur.

Le deuxième exercice

Objet : Aménagement d'un terrain.
Contenu : Calcul de périmètres et d'aires. Calcul algébrique. Equations 1er et 2e degré. Inéquations.

La partie A est assez bien traitée mais elle a posé des problèmes dans la simplification d'expressions littérales du premier degré. A noter que des candidats n'ont pas su faire le calcul de périmètres d'un rectangle !
On peut déplorer que certains candidats aient beaucoup de difficultés à résoudre une équation du premier degré.
Pour la partie B, certains candidats ne sont pas à l'aise avec de simples calculs d'aires de rectangles ayant une longueur inconnue.
Il faut également se présenter au concours avec des notions sur les fonctions du second degré en particulier sur la recherche de solutions d'équations du second degré.

Le troisième exercice

Objet : Etude de l'influence des arbres sur la température dans une forêt.
Contenu : Statistiques : médiane, quartiles, diagramme en boîte à moustaches, comparaison.

C'est dommage de rencontrer des erreurs sur de simples additions quand il s'agit de déterminer la médiane, les quartiles ou les écarts interquartiles. Beaucoup trop d'erreurs dans un exercice pourtant fondamental.

Ne pas savoir construire ou analyser des diagrammes en boîte à moustaches révèle une très mauvaise compréhension de l'utilité des paramètres statistiques.
La dernière question «qualitative» est souvent assez mal traitée (comparaison des températures suivant l'emplacement). C'est dommage (pourquoi faire des statistiques si on ne sait pas comment exploiter les calculs ou les diagrammes ?) et cela devrait inciter les futurs candidats à s'interroger sérieusement sur, par exemple, les avantages et les inconvénients des couples moyenne/écart type et médiane/écart interquartile...

Le quatrième exercice

Objet : Fabrication de pièces dans le secteur de l'électronique avec remplacement progressif d'un modèle A par un modèle B.
Contenu : Suites arithmétiques et géométriques. Pourcentage d'évolution.

Exercice le plus difficile.
Il faut savoir reconnaitre les suites arithmétiques et géométriques, leur premier terme ainsi que leur raison.
Un candidat qui ne maîtrisait pas son cours sur les suites ne pouvait pas réussir un tel exercice.
Pour la 1ère partie, beaucoup de candidats n'ont pas su exprimer u_n en fonction de n. Et encore moins résoudre l'équation $u_n = 0$.

Pour la 2e partie, ceux qui maîtrisent les pourcentages ont bien réussi la première question alors que dans un nombre important de copies les méthodes n'étaient clairement pas connues ou comprises.
Dans la suite, les candidats ont peu répondu surtout si les notions sur les suites géométriques et les puissances étaient mal connues.

Le cinquième exercice

Objet : Comparaison de l'efficacité de deux traitements dans un centre d'aide au sevrage tabagique.
Contenu : Tableaux croisés, pourcentage, comparaison, probabilités.

Cet exercice demandait une lecture précise de l'énoncé afin de ne pas se tromper pour remplir le tableau.
Beaucoup de points pour un tableau qu'il faut prendre le temps de réaliser soigneusement (il faut faire attention à la gestion du temps et ne pas bâcler un tel exercice). Les candidats exploitent assez mal l'énoncé qui indique pourtant dans quel sens il faut répondre aux questions. On peut souligner les mêmes remarques concernant la maîtrise des pourcentages que dans l'exercice précédent.
Peu de candidats ont des connaissances solides en probabilités; c'est la partie la moins bien réussie du sujet.
Les notions d'intersection et d'union d'ensembles doivent être connues afin de calculer $p(A \cup B)$.

Conclusion :

Le sujet était encore assez proche de ceux des années précédentes, avec un peu moins de questions déstabilisantes.
Beaucoup de candidats semblent avoir mené une préparation satisfaisante et ont réussi une performance honorable voire excellente !
La connaissance des suites semble toujours un peu élémentaire.
La compréhension des statistiques (et des pourcentages) laisse souvent à désirer...
La notion de probabilité est vraiment la partie du programme la moins comprise des candidats.
Les études de fonctions (avec dérivées et tableau de variations) sont incontournables dans ce type de sujet.

Dans un énoncé sans calculatrice, la correction attache une importante cruciale à la rédaction, c'est-à-dire à l'argumentation et à la présentation claire et précise des résultats.
Il faut aussi prendre garde à détailler suffisamment les étapes de calcul, surtout quand la réponse est donnée ou trouvable par une autre méthode (par exemple graphique...)
Les candidats, sans tomber dans un excès préjudiciable pour leur gestion du temps, doivent veiller à justifier leurs affirmations et à expliciter les formules utilisées (terme général d'une suite, pourcentage et évolution en pourcentage, nombre de personnes, probabilité,...).

Il est conseillé aux candidats :

- De ne faire l'impasse sur aucune partie du programme, a fortiori les parties principales comme les suites, les pourcentages, les statistiques, les fonctions, etc.
- De ne pas négliger l'entraînement au calcul algébrique.
- De s'attacher à maîtriser le vocabulaire et les notations afin d'éviter les contresens dans leurs réponses.
- De faire un effort de rédaction, c'est-à-dire de justifier ce qui doit être justifié, de présenter correctement les démonstrations et les calculs, et de veiller un minimum à la propreté de la copie (encadrer les résultats importants est une bonne démarche).
- De s'entraîner en temps limité et parfois sans calculatrice : une épreuve de concours demande de l'endurance et de la pugnacité, pas seulement des connaissances... la différence entre une note éliminatoire et une autre peut être d'un demi point, c'est-à-dire une bonne réponse de plus. Une ou deux séances d'entraînement, avant l'épreuve, permettent déjà de se situer et d'apprendre à gérer son temps.
- De bien lire l'énoncé des questions avant de répondre, et de vérifier en particulier que la réponse fournie tient compte de toutes les consignes : arrondi, justifications, etc.
- Tout résultat doit être issu d'une démonstration ou d'un raisonnement. Le correcteur doit pouvoir juger du raisonnement du candidat. En effet, un résultat faux peut recueillir la moitié des points si le raisonnement est bon et qu'il ne s'agit que d'une erreur de calcul. A l'inverse, un résultat (même bon) peut recueillir aucun point s'il n'est pas justifié ou affiché sans aucun raisonnement.
- Le candidat doit répondre à la question qui lui est posée. (Quand on lui demande une année, il ne répond pas « dans 25 ans ». Quand on lui demande un pourcentage, il ne répond pas en donnant une quantité).

1.2.4 LANGUE ANGLAISE :

Les remarques formulées en 2015 et 2016 demeurent malheureusement d'actualité pour cette session et les notes attribuées cette année, ne doivent pas tromper les candidats sur leur niveau ou les efforts accomplis, eux qui n'ont bénéficié que de la clémence conjoncturelle du jury.

En effet, quoique l'anglais occupât une place très importante dans les concours d'admission aux écoles d'officiers puis dans la carrière, l'épreuve des concours OAEA et OAES demeure dans sa forme assez basique et bénéficie du facteur chance.
Elle consiste dans la compréhension de la langue anglaise, au travers de la lecture de 10 courts textes sur lesquels porte un questionnaire à choix multiples, avec deux réponses à fournir par texte.
Or, si le temps de l'épreuve est effectivement très court et s'il s'agit de la seule épreuve écrite non éliminatoire, il est dommage que les candidats se contentassent à quelques rares exceptions, d'un service minimum.
Il est réellement à regretter qu'il n'y ait pas d'investissement plus grand des candidats.
D'un point de vue méthodologique, il convient également de se référer aux rapports des années précédentes.

Sur la forme, les candidats ont éprouvé une nouvelle présentation de la feuille de composition qui a été a priori sans incidence sur le contenu. Ils ont bien appréhendé le système imposé pour la correction d'une réponse erronée.

Cette nouvelle forme correspond à une automatisation de la correction qui a été informatisée (QCM direct 6).

S'agissant du fond, il n'y a tristement pas d'amélioration réelle du niveau des candidats. Si les textes sont de difficulté variable, les propositions, dans le cadre d'un concours et non plus d'une simple préparation, sont elles-mêmes, de difficulté variable. Il convient de ne pas se contenter des préparations institutionnelles, et viser à dépasser ce niveau (celui d'un élève en classe de 5ème !).
Les meilleurs candidats verront leur avance renforcée. C'est d'autant plus important que les écrits dont les jurys d'oraux ignorent le résultat, sont susceptibles de contrebalancer une mauvaise prestation orale.

Il incombe donc, comme cela a été précédemment conseillé aux futurs candidats, de travailler outres les exercices du CNED, d'autres sources, de multiplier ainsi les lectures dans cette langue, quel que soit le support et le sujet de ces lectures.
Les candidats pourront utilement rechercher sur Internet des magazines anglais ou américains en lien avec leurs centres d'intérêts habituels : www.bikemag.com (vélo) ; www.historynet.com (histoire militaire) ; www.menshealth.com ou fitnessmagazine.com (musculation) www.gq-magazine.co.uk (forme, santé, mode) ; the sun (tabloïd)[2], s'ils n'y arrivent pas avec des lectures plus généralistes et ardues (presse papier telle que Time magazine etc.).

Conclusion :

L'épreuve atteint son objectif d'être discriminante sans être éliminatoire. Elle ne nuit en aucune façon aux candidats qui ont bien préparé chacune des épreuves mais ne manque pas de souligner le net décrochage du niveau des candidats par rapport à des scolarités anciennes, en total décalage pourtant tant avec le développement d'Internet et l'accès à des sources documentaires, des conversations en langue étrangère etc. qu'avec le niveau exigé des candidats à un recrutement direct comme officier.

[2] Liste non exhaustive.

2 ÉPREUVES D'ADMISSION

2.1 NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admission comprennent des épreuves orales et des épreuves d'aptitude physique :

Epreuves orales :
- Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier. Durée 30 mn – Coefficient 25.
- Epreuve de connaissance du domaine de spécialité. Durée 30 mn – Coefficient 25.

Toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales d'admission est éliminatoire.

Epreuve d'aptitude physique :
4 épreuves du contrôle de la condition physique générale. Coefficient 10.

2.1.1 ÉPREUVE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'OFFICIER

Cette épreuve se présente sous la forme d'un entretien, qui porte principalement sur un sujet d'actualité se rapportant à la défense, choisi par le candidat parmi 2 sujets qu'il aura tirés au sort.
Il dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.
Les examinateurs apprécient au cours de cet entretien individuel de 30 minutes les qualités d'expression orale du candidat et son aptitude à l'emploi d'officier.

Précision : aucun document n'est autorisé pendant la préparation.

Rappel à l'attention des candidats

L'épreuve d'aptitude générale est très sélective.

Le candidat doit faire preuve de personnalité en affichant clairement son opinion (et non celle qu'il croit être celle du président du jury qui l'interroge). Sa position doit évidemment être argumentée.

Le candidat doit rester naturel et non jouer un personnage de composition.

Le candidat doit prendre le temps de la réflexion et ne pas répondre trop vite et de manière erronée aux questions posées. Il ne faut pas non plus hésiter trop longtemps dans les réponses, par crainte de "pièges" qui n'existent pas.

Une réponse personnelle et engagée est toujours au crédit du candidat tandis que des réflexions laborieuses sur un sujet d'ordre général ne sont guère convaincantes. Il ne faut pas hésiter à donner son opinion personnelle en bannissant la « langue de bois ». Il faut répondre aux questions directement et simplement, de façon nette et franche, en argumentant sa réponse.

Pour remettre à niveau les connaissances générales en géopolitique, il est conseillé de compulser un atlas stratégique récent. Enfin, il est bien évident que pour la culture générale et les sujets d'actualité, il est nécessaire de lire au minimum un hebdomadaire ou plusieurs hebdomadaires (par abonnement ou en lecture en bibliothèque municipale), le cas échéant un quotidien et, bien sûr, les publications militaires. Il ne faut donc pas se contenter ni des informations du journal télévisé de 20h00 ni des chaines d'information continue pas plus que de la presse gratuite...

Penser à utiliser l'Internet et l'Intranet Terre durant la préparation. Ces outils, qu'ils soient utilisés à domicile pour l'Internet ou dans l'affectation pour l'Intranet, sont incontournables. L'Intranet permet aux candidats d'accroître leurs connaissances de l'armée de terre et constitue, par ailleurs, un référentiel commun.

2.1.2 ÉPREUVE DE CONNAISSANCE DU DOMAINE DE SPECIALITE

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes comporte deux parties :
- une interrogation sur les fonctions exercées en tant que sous-officier ou militaire du rang, à partir d'une note de deux pages au maximum (celle-ci peut toutefois contenir un curriculum vitae et une lettre de motivation), remise au jury par le candidat en début d'épreuve, et retraçant sa carrière et ses motivations ;
- des questions portant sur la connaissance du domaine de spécialité correspondant au concours présenté :
    - l'organisation du domaine de spécialité concerné ;
    - les formations entrant dans leur périmètre ;
    - les missions, les règles d'emploi ou de fonctionnement qui en relèvent.

Au cours de cette interrogation, les examinateurs mettent en perspective le parcours professionnel du candidat et apprécient son aptitude à tenir un emploi d'officier dans la spécialité correspondant au concours présenté.

Précision : l'épreuve porte sur la connaissance du domaine de spécialité du concours présenté et non sur le domaine de spécialité détenu par le candidat.

2.1.3 ÉPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE

Les épreuves d'aptitude physique sont identiques pour les hommes et pour les femmes, mais font l'objet d'une cotation à l'aide de barèmes spécifiques à chacun des sexes.
Les modalités d'exécution sont identiques à celles du contrôle de la condition physique générale (CCPG), définies dans l'instruction relative au contrôle de la condition physique du militaire pour l'armée de terre. Elles se composent des 4 épreuves du CCPG :
- test de « Cooper »;
- test d'aisance aquatique (100 m + 10 m d'apnée) ;
- abdominaux ;
- grimper de corde à la corde lisse (2 x 3,5 m style libre).

Chaque épreuve ou groupe d'épreuves est noté sur 20 points (les épreuves d'abdominaux et de grimper, notées sur 10, sont additionnées pour obtenir une note de 20) soit un total de 60 points ramené à une note finale sur 20.
Des spécificités sont attachées aux concours des OAES dans lesquels les candidats sont admis à faire valoir des inaptitudes partielles ou totales présentant certaines caractéristiques. Il convient pour le détail de se reporter aux textes réglementaires et de noter que la demande de dispense est présentée à la DRH-AT/BCCM lors de l'inscription au concours.

2.2 BILAN PAR CONCOURS

2.2.1 CONCOURS AÉROMOBILITÉ

Les épreuves d'admission du concours des OAEA du domaine de spécialité aéromobilité se sont déroulées du 7 au 9 mars 2017 à l'école de l'aviation légère de l'armée de Terre, au Cannet-des-Maures.
Trois candidats étaient admissibles cette année pour le domaine de spécialité aéromobilité. Ils se sont présentés selon les modalités prévues. Cette année aucun candidat n'appartenant pas au domaine aéromobilité ne s'est présenté au concours. Les trois candidats, étaient tous contrôleurs de sécurité aérienne. Tous se présentaient au concours pour la première fois.

2.2.1.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les notes obtenues sont toutes au-dessus de la moyenne, mais traduisent une relative disparité entre les candidats, malgré une indéniable motivation commune.

Les trois candidats étaient d'assez bon, voire de très bon niveau. Tous sont arrivés préparés et entrainés. Cela a été perçu et apprécié par le jury. Les exposés étaient très structurés et la méthode respectée. En revanche, la hauteur de vue et la capacité à embrasser l'ensemble des problématiques a parfois manqué. Ce fut notamment le cas pour l'un des candidats qui a tiré un sujet plus fermé et dont la prestation a été « sauvée » par la forme et la rigueur de l'exposé.

La nature de cette épreuve permet de proposer une large gamme de sujets, qui conduisent à des questions de réflexion nécessitant une approche globale, une solide culture des questions de Défense, un esprit de synthèse développé, une maîtrise de la méthode d'expression orale et une bonne stabilité émotionnelle.

Les candidats avaient une bonne connaissance de l'institution militaire et de ses récentes réformes, raison pour laquelle, ils ont tous choisi les sujets à connotation militaire.

En revanche, leur ouverture d'esprit sur les questions de géopolitique ou de société faisait un peu défaut. Ils manquaient de connaissances et n'arrivaient donc pas à élever le débat et à prendre position.

Ils doivent savoir que le jury pose des questions de nature à faire émerger leur personnalité, et qui nécessitent donc d'émettre un avis. Le jury attend qu'ils s'engagent, non pas pour juger leurs opinions, mais pour apprécier leur capacité à raisonner et à argumenter. Tous ont, par ailleurs, donné une impression favorable par leur attitude opiniâtre.

2.2.1.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Le niveau des trois candidats qui se sont présentés à l'épreuve de connaissances de spécialités du domaine AER, est homogène et d'un assez bon niveau. Deux d'entre eux s'étaient à l'évidence très bien préparés à cet entretien et le troisième avait un niveau légèrement inférieur aux deux premiers.

Dans l'ensemble, les réponses aux questions étaient cohérentes, réfléchies et structurées et ont montré une certaine aisance à l'oral pour des postulants à l'épaulette.

Compte tenu du recrutement des intéressés (tous contrôleurs aériens), ceux-ci maitrisaient mieux leur domaine que les autres spécialités (HMA, HRA, SIMU).

Pour les candidats de l'année prochaine, une immersion de quelques jours au contact des spécialistes de ces domaines pourrait constituer la solution pour augmenter encore le niveau général.

2.2.1.3 Epreuves d'aptitude physique

En EPMS, les résultats d'ensemble étaient satisfaisants, faisant apparaître une préparation visiblement sérieuse et assidue. Le niveau global des candidats était très homogène et aucun d'entre eux ne s'est démarqué par ses performances. L'émulation et les encouragements réciproques ont témoigné du bon état d'esprit régnant entre les candidats.

IMPRESSION D'ENSEMBLE

Les épreuves orales du concours aéromobilité ont permis de mettre en exergue la motivation des candidats par l'impression générale qu'ils ont dégagée.

2.2.2 CONCOURS ARTILLERIE

Les épreuves d'admission au concours des OAEA domaine artillerie pour le recrutement 2018, se sont déroulées à l'école d'artillerie du 13 au 16 mars 2017, dans d'excellentes conditions, conformes aux spécifications des textes de référence.
Quinze sous-officiers se sont présentés aux épreuves, pour sept places offertes.

D'une manière générale, le niveau moyen des candidats est assez hétérogène, sans amélioration notable par rapport à 2016. Il traduit pour la majorité des candidats une préparation sérieuse et un fort désir de réussite. L'organisation générale des épreuves d'admission a contribué à sélectionner des candidats présentant des profils équilibrés et intéressants, au potentiel de chef de section avéré.

Toutefois, comme en 2016, le jury constate que la courte durée des entretiens oraux contraint la capacité des jurys à bien cerner la personnalité et les motivations profondes des candidats.

2.2.2.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Tous les candidats, sauf un, ont bénéficié d'un appui de la part de leur unité d'appartenance pour la préparation. La méthode est généralement maîtrisée et la différence s'établit souvent sur le fond et la capacité à prendre de la hauteur.
Par rapport à 2016, le niveau constaté est stable, tant dans la prestation à l'oral que dans le potentiel intrinsèque des candidats à devenir officier.

Etonnamment, les candidats en première présentation se sont révélés meilleurs que ceux qui en sont à leur deuxième tentative à l'oral. 6 candidats ont réalisé une très bonne prestation, s'appuyant sur une expression maitrisée et une belle culture générale. Les meilleurs se sont notamment distingués par leurs références historiques et leur compréhension des grands enjeux actuels.

Sur la forme, les candidats ont adopté soit la position debout soit la position assise. L'utilisation des tableaux papiers peut nuire à leur présentation si le plan comporte une faute ou si l'écriture s'avère maladroite. Peu écrivent leur idée maîtresse. Dans la plupart des cas, la réponse à la question posée est traitée selon une approche assez classique, parfois de manière un peu trop formaliste avec une définition abusive des termes du sujet. L'annonce du plan, à trois sous-parties, reste très abrupte, tout comme les transitions quand elles existent. Peu parviennent à donner de la consistance à leurs idées secondaires.

Sur le fond, le jury a pu évaluer la capacité des candidats à argumenter leur propos en s'appuyant sur des connaissances consolidées. La plupart parviennent à répondre à la question posée avec une démonstration correcte.
Lors des échanges, il s'agissait d'approfondir le sujet en jouant sur les contradictions ou les oublis constatés, puis de changer de thème en testant leur force de conviction et leurs connaissances sur les grands sujets de Défense, l'histoire militaire ou les grands principes du commandement.
La majorité a de bonnes notions sur le budget des armées, la réforme « au contact » et les attendus du programme « scorpion », et certains se sont intéressés à l'action terrestre future et les facteurs de supériorité opérationnelle qu'elle met en avant. Les références historiques, y compris de leur arme ou de leur régiment, sont assez souvent sommaires voire inquiétantes.
Les candidats ont une idée assez saine de l'exercice du commandement, et aspirent tous à prendre davantage de responsabilités en citant très spontanément le temps de chef de section et de commandant d'unité. Les meilleurs d'entre eux ont fait montre d'une motivation, d'une détermination et d'un enthousiasme remarquables.

2.2.2.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

À l'occasion de l'épreuve de spécialité du concours OAEA 2017, le jury n'a pas été globalement séduit par les connaissances des candidats bien que les meilleurs affichent un sérieux certain. Il n'a pas détecté de candidat exceptionnel.

Il apparaît quelques lacunes dans les connaissances à détenir, relatives à la fonction opérationnelle tenue.

Trop généralement, les candidats maîtrisent uniquement leur domaine de responsabilité.

Souvent, les textes de référence ne sont pas suffisamment assimilés ou ne sont tout simplement pas connus.

Les connaissances attendues de la part d'un prétendant à devenir officier sont tout juste satisfaisantes. Globalement, les candidats manquent de hauteur de vue, de culture de l'arme et de réflexion sur les enjeux et les perspectives de l'artillerie.

Pour atteindre le niveau attendu, les candidats doivent notamment se rapprocher de la DEPA et du CDEC pour obtenir les dernières publications de doctrine, en s'intéressant également aux autres domaines de spécialité artillerie. Ils pourront également se procurer les dernières lettres de l'artillerie et à l'artillerie. Enfin, des connaissances minimales sur l'organisation de la chaine de commandement artillerie et son positionnement dans la chaine interarmes et interarmées seront appréciées, notamment celles mises en œuvre par le régiment : FSCC de niveau 1 à 3. Enfin, des notions sur les systèmes d'artillerie futurs et les avancées attendues mettront en valeur leur curiosité d'arme et leur capacité à s'interroger sur l'adéquation entre les moyens et l'émergence des nouvelles menaces, en qualité de spécialiste de leur fonction opérationnelle.

Points forts :

- Construction des réponses ;
- Motivations des candidats.

Points faibles :

- Méconnaissances des textes de références ;
- Culture de l'arme.

2.2.2.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives du concours 2017 des officiers d'active des écoles d'armes du domaine de spécialité « artillerie » se sont déroulées du lundi 13 au mercredi 15 mars sur les infrastructures du quartier Bonaparte à Draguignan.
Les conditions climatiques ont été bonnes pour les trois séries.

La nature des épreuves physiques et les barèmes étaient calqués sur le contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) dont on applique strictement la réglementation pour chaque épreuve. Les candidats ont effectué, dans cet ordre les tests suivants :

- grimper de corde de deux fois 3,50 mètres effectifs ;
- les abdominaux ;
- le « COOPER » ;
- la natation, 100 mètres nage libre + 10 mètres en apnée.

Les moyennes par épreuve sont les suivantes :

- grimper : 7,13/10 (8,16/10 en 2016) ;
- abdominaux : 9,07/10 (10/10 en 2016);
- « COOPER » : 14,93/20 (16,08/20 en 2016) ;
- aisance aquatique : 15,27/20 (17,76/20 en 2016).

La moyenne générale de la session est de 16,48/20 (16,72/20 en 2016). Le niveau moyen est identique à l'an passé et chaque candidat a donné le meilleur de lui-même. Néanmoins, peu d'entre eux ont réalisé une préparation spécifique des épreuves physiques. Cela se traduit principalement par un manque de travail technique au niveau des abdominaux et en aisance aquatique.

Les candidats au recrutement OAEA ont fait preuve d'engagement physique et mental. Le niveau moyen est correct et permet d'envisager sereinement, d'un point de vue physique pour la majeure partie, l'arrivée au groupement d'application, des futurs sous-lieutenants.

2.2.3 CONCOURS COMBAT DES BLINDÉS

Les épreuves d'admission au concours des OAEA du domaine de spécialité combat des blindés se sont déroulées les 14, 15 et 16 mars 2017 à l'école de cavalerie (EC) dans de très bonnes conditions. Le nombre de candidatures à l'admission en 2017 reste stable et juste suffisant même si le jury note une légère amélioration : dix candidats admissibles pour sept places offertes au lieu de huit en 2016 et 2015 pour sept places également, à comparer aux vingt-et-un admissibles en 2013 pour huit lauréats et treize en 2014 pour un même nombre de huit places ouvertes.
L'effort concerté entre les régiments et l'école de cavalerie pour susciter des candidatures mérite donc de se poursuivre et d'être développé. Le jury note toutefois la forte motivation ainsi que l'important travail de fond et de préparation des candidats.

2.2.3.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Sous la forme d'un exposé oral d'une dizaine de minutes suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes, cette épreuve vise à évaluer les candidats en termes de savoir-être (aptitude à l'emploi d'officier au travers de ses qualités d'expression). Ainsi davantage qu'un amas de connaissances, le jury attend du candidat qu'il fasse preuve de hauteur de vue, d'ouverture (esprit d'équipage), de motivation (audace) et de conviction (sens des responsabilités et maîtrise de soi). C'est en effet en s'appuyant sur ces qualités que le candidat pourra construire son début de parcours professionnel d'officier de cavalerie en unité de combat.
A ce titre, l'engagement physique du candidat lors de cette épreuve suffirait presque à illustrer les conclusions positives ou négatives de l'entretien. Futur chef au combat dans une unité de contact, le candidat doit être pétri de cet élan physique et de cet allant qui résonne dans le timbre de la voix. La volonté de se tenir droit, de se présenter au mieux, de rester concentré, de maîtriser son anxiété voire plus simplement de tenir la conversation représente également un excellent indicateur de réussite, généralement en parfaite adéquation avec la tenue d'un discours cohérent, ouvert et bien mené.

Les sujets proposés ne présentaient ni difficulté particulière ni piège.
La forme de l'exposé est globalement maîtrisée par les candidats. Cependant, la recherche de la problématique posée par le sujet permettrait aux candidats de donner davantage de consistance à leur démonstration en évitant l'écueil de la description scolaire. Ainsi, la justification de l'idée maîtresse doit présider au choix du plan et à la présentation des arguments. D'autre part, la structure de l'exposé en trois parties contenant trois idées ne doit pas éluder l'illustration des propos par des exemples significatifs permettant au jury de bien suivre le cheminement de la pensée du candidat dans sa démonstration.
L'entretien permet d'affiner l'impression laissée par l'exposé.
Par le biais d'échanges libres portant à la fois sur l'exposé, le curriculum vitae voire sur d'autres thématiques, le jury s'est attaché à mieux cerner la personnalité des candidats en jaugeant en particulier leur persévérance, prise de recul, simplicité et sincérité. Cet exercice a de manière générale confirmé la première impression laissée par l'exposé.
Même si un candidat semblait ne pas avoir bénéficié du même niveau de préparation que les autres, le jury a noté l'investissement et le travail de fond réalisé par chacun des candidats. Pour autant, il est indispensable que les candidats se plongent totalement dans leur potentiel rôle de jeune officier au contact, soucieux d'être exemplaire, prenant du recul, ouvert à son environnement, maître de lui et fort de ses convictions.

2.2.3.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Composé de quatre officiers blindés, le jury de cette épreuve d'une durée de 30 minutes a permis d'évaluer la compétence acquise par le candidat dans son domaine de spécialité, d'apprécier son aptitude à mobiliser ses connaissances en temps contraint en vue de tenir un futur emploi d'officier.

Cette épreuve est divisée en deux parties :

- Après un rappel du déroulement de l'épreuve (1 mn) par le président du jury, le candidat répond à un questionnaire tiré au sort parmi six proposés en début d'épreuve. Chaque questionnaire couvre la totalité des trois domaines du combat des blindés avec trois questions sur la filière « Leclerc », trois questions sur la filière « Roues-canon option AMX10RCR » et trois questions sur le domaine «Reconnaissance - intervention - missile» (12 mn).
  Ces questions portent sur le niveau peloton et concernent essentiellement les connaissances doctrinales à maîtriser pour prétendre tenir un futur poste d'officier en unité.
- Dans une deuxième partie, le candidat analyse, exploite et explicite un ordre visuel d'opération (OVO) de niveau SGTIA (16 mn) tiré au sort parmi six ordres graphiques.

Pour conclure, le président du jury pose au candidat une question de portée générale concernant l'armée de Terre. Cette année, les questions portaient sur la force Scorpion.

Comparativement aux ESP où les candidats passent un oral de spécialité de 40 minutes, la durée de l'épreuve (30 mn sans préparation) est très courte, c'est la raison pour laquelle l'étude d'un Overlay order permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à synthétiser un ordre écrit à l'oral et son aptitude à tenir un poste d'officier.

Le jury a constaté cette année, une nette augmentation du niveau chez tous les candidats, qui n'ont eu aucune difficulté à restituer méthodiquement un schéma tactique (notes entre 17 et 11).

2.2.3.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives se sont déroulées les 14 et 15 mars 2017 matin dans l'ordre suivant : natation, grimper de cordes, abdominaux et test Cooper.
L'organisation des épreuves n'a rencontré aucune difficulté.
Les dix candidats ont évolué dans les mêmes conditions et ont bénéficié d'installations sportives adaptées, leur permettant d'exprimer au mieux leurs capacités physiques.
La moyenne générale est de 17,3/20 soit une hausse de 1,7 point par rapport à 2016 (15,6), ce qui situe ce concours parmi les meilleurs de ces dernières années.
Ces excellents résultats montrent bien que les candidats se sont préparés avec sérieux et qu'ils ont clairement intégré que leurs performances sportives, affectées d'un coefficient 10, pouvaient leur permettre de réussir le concours.

2.2.3.4 Conclusion

Contrairement aux années précédentes, le jury note cette année une forte motivation des candidats ayant certainement bénéficié d'un appui solide des corps dans leur préparation. Il souligne en particulier l'effort de préparation réalisé par les trois candidats hors du domaine de spécialité blindé.
Afin de compléter les efforts entrepris en termes de préparation et de motivation des candidats, le jury insiste sur la détection des potentiels candidats et leur inscription au concours. Le jury constate qu'il n'existe pas de prédisposition d'ordre scolaire mais que plus que tout autre chose, ce sont la hauteur de vue, l'ouverture, la motivation et la conviction qui font la différence.

2.2.4 CONCOURS EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les épreuves d'admission du concours OAES 2017 de la spécialité EPMS se sont déroulées au Centre National des Sports de la Défense du 07 au 08 mars 2017.

2.2.4.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

L'unique candidat a appliqué la méthode, aidé par des connaissances variées et utilisées fort à propos.
Son aisance à l'oral et ses réponses parfois incomplètes témoignent tout de même de sa préparation et de son aptitude à traiter de problématiques diverses. Il a su démontrer ses capacités d'analyse et défendre son point de vue. Sa prestation est du niveau des attendus de l'épreuve.

2.2.4.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Le candidat possède un niveau de connaissances particulièrement solide et une vue d'ensemble sur la spécialité très claire.
Sa prestation orale et les réponses apportées aux questions posées ont donné entière satisfaction au jury.
Son discours et les argumentaires avancés correspondent à ce que l'on est en droit d'attendre d'un futur officier spécialiste du domaine, que ce soit en termes de précision, de compréhension, d'enjeux et de vue d'ensemble de la filière. Il a démontré un niveau de réflexion abouti et conforme aux attendus du concours.

2.2.4.3 Epreuves d'aptitude physique

Le candidat présent a effectué l'intégralité des épreuves.
Les épreuves sportives se sont déroulées dans d'excellentes conditions et le candidat ne s'est pas blessé. Particulièrement bien préparé et athlète très complet, ses notes se situent dans le haut du barème. Les résultats obtenus sont donc conformes au niveau attendu chez un spécialiste du domaine.

2.2.5 CONCOURS COMBAT ET TECHNIQUE DU GENIE, SECURITE ET TECHNIQUES D'OPERATIONS D'INFRASTRUCTURE

21 candidats ont concouru aux épreuves orales d'admission du 13 au 16 mars 2017 : 9 candidats du domaine Combat et techniques du génie (CTG), 8 candidats du domaine Sécurité (SEC) et 4 candidats du domaine Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).
Cette année encore, les 2 épreuves de 30 mn ont montré leur efficacité pour évaluer les différents candidats et statuer sur leurs aptitudes foncières dans la perspective d'un recrutement officier « semi-direct tardif ». Et cette année encore, la préparation des candidats et l'appui dont ils ont pu bénéficier dans le cadre de ce concours sont apparus très inégaux.

Comme l'an passé, les épreuves orales d'admission du millésime 2017 ont souligné, pour les candidats au concours, l'exigence de fournir un effort personnel plus important et la nécessité de bénéficier d'un appui de proximité dans leur unité d'affectation afin, d'une part de mieux répondre aux attendus de méthode parfaitement connus des épreuves, et d'autre part de renforcer significativement leurs connaissances générales tout en les mettant en perspective avec leur volonté d'accéder au corps des officiers.

Sur la forme, les candidats qui ont été préparés ont bien retenu les attendus des épreuves orales ; c'est tout particulièrement vrai pour ceux issus de la BSPP.
Sur le fond, les connaissances des candidats restent fortement centrées sur leur domaine de spécialité et leur expertise professionnelle ; les connaissances générales demeurant souvent superficielles et témoignant d'un manque de travail pour les renforcer, comme l'illustrent les faiblesses constatées en histoire militaire.
Les épreuves orales se sont très bien déroulées, dans un environnement calme et serein. Les salles dédiées aux épreuves, leur disposition et les supports pédagogiques mis en place semblent avoir donné toute satisfaction aux candidats, tout comme l'accueil et la salle d'attente/détente qui leur ont été réservés.
Ces épreuves n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière, que ce soit sur l'organisation générale ou sur les sujets tirés pour l'aptitude générale, contestation ou procédure de recours de la part des candidats à ce stade.
Dans la prise en compte individualisée des candidats par les jurys, le curriculum vitae et la lettre de motivation ont constitué un complément utile pour cerner le profil de chaque candidat, ses compétences et ses motivations dans le cadre du concours. Ils ont été d'une assez bonne qualité générale, sur la forme et sur le fond.

2.2.5.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Commentaires d'ensemble :

Le jury s'est attaché à suivre un rythme d'épreuve homogène pour tous les candidats avec environ 10 mn d'exposé, 10 mn de questions autour du sujet choisi et éventuellement du sujet rejeté, et 10 mn de questions d'ouverture. Les exposés ont duré de 4'56'' à 11'04'', soulignant combien la gestion du temps reste un défi dans lequel la plupart des candidats ayant obtenu les moins bonnes notes ne se sont pas montrés à l'aise.
Pour l'exposé, le jury attendait une restitution conforme aux attendus avec une introduction comportant une « accroche » en rapport avec le sujet, la définition des termes du sujet et/ou une problématique permettant de délimiter le sujet, une idée maîtresse et l'annonce du plan, puis un développement en deux ou trois parties et une conclusion reprenant l'idée maîtresse et apportant une ouverture du sujet.
Dans l'ensemble, les candidats ont montré qu'ils connaissaient la trame de l'exposé et ont cherché à la respecter. Une analyse trop rapide du sujet, sans définition de ses termes, à souvent conduit les candidats concernés à répondre de façon restrictive ou incomplète à la question posée, fragilisant ainsi leur exposé.
Le jury attendait une idée maîtresse répondant à la question posée de façon personnelle, claire et nuancée, dépassant la seule réponse par « oui » ou par « non ». Dans l'ensemble, cette attente du jury a été un peu mieux satisfaite que l'an passé, avec une nuance davantage au rendez-vous.

Le jury attendait un développement étayant de façon logique, solide et surtout démonstrative l'idée maîtresse du candidat, quelle que soit la nature de sa réponse à la question posée. En dehors des candidats SEC, la plupart des candidats ont pêché par des plans trop « scolaires » ou trop simplistes manquant singulièrement de qualité démonstrative ; plusieurs candidats se limitant même à une simple juxtaposition de parties descriptives sans grande réflexion.
Pour les questions, les réponses ont souvent manqué d'une réelle prise de position personnelle, d'une argumentation claire et parfois de concision, certains candidats se laissant aller à étaler leurs connaissances et à gagner ainsi du temps sur les questions suivantes. Parfois, cette prise de position est arrivée tout à la fin.
Les réponses aux questions d'histoire militaire posées par le jury à l'ensemble des candidats ont révélé une faiblesse des connaissances en ce domaine ; les grands ministres de l'ancien régime, les campagnes militaires du second empire et les officiers généraux du génie ont mis nombre de candidats en difficulté.
Dans l'ensemble, les candidats ont laissé paraitre assez peu de stress, une tenue rigoureuse et une bonne posture, le moindre relâchement ou écart en cours d'épreuve étant immédiatement visible par le jury.
Quelques candidats ont choisi d'exposer en restant debout. L'utilisation du tableau blanc a été réduite, celle-ci nécessitant d'être maîtrisée avant l'épreuve et exposant à de grossières et regrettables fautes d'orthographe.
Au moins 81 % des candidats étaient titulaires d'un baccalauréat. Si un lien peut, pour certains d'entre eux, être établi entre leur niveau scolaire, leur niveau de connaissances générales et leur aisance oratoire pendant l'épreuve, ce niveau scolaire ne suffit manifestement pas pour faire une prestation de qualité devant le jury.
Plus que l'épreuve de connaissance du domaine de spécialité, cette épreuve d'aptitude générale caractérise ce concours « officier » dans la mesure où le candidat doit s'engager personnellement tout en apportant les nuances attendues dans son exposé et ses réponses à des questions choisies par le jury pour leur complexité.
C'est bien cette capacité à développer un raisonnement personnel, empreint de hauteur de vue et de recul, soutenu par des connaissances riches et variées et une attitude dynamique qui illustre la performance des meilleurs candidats.

Domaine Combat et techniques du génie (CTG)

La moyenne globale des 9 candidats qui se sont présentés est de **11,00/20**, supérieure à celle de 2016 (10,10) mais inférieure à celle des années précédentes (11,56 en 2015 ; 11,81 en 2014 ; 11,32 en 2013).
En dehors du candidat qui n'a pas précisé son niveau scolaire et de 2 candidats titulaires l'un d'un CAP et l'autre d'un BEP, les 6 autres candidats étaient titulaires d'un baccalauréat, l'un d'entre eux ayant un BTS.
Comme l'an passé, ces 9 candidats ont donné une impression d'ensemble très moyenne, tant dans la partie exposé que dans la partie réponse aux questions ; laquelle se traduit dans la moyenne globale de leurs notes.
C'est la maîtrise encore insuffisante de la méthode d'exposé et de la méthode de réponse aux questions qui a frappé le jury, signe d'une préparation personnelle et encadrée qui mériterait d'être renforcée.

Domaine Sécurité (SEC)

La moyenne globale des 8 candidats est de **13,6/20**, nettement supérieure à celles de 2016, 2015 et 2014 (12,20 ; 11,81 ; 11,86) et supérieure à celles de 2013 et 2012 (13,25 ; 13,50).

En dehors du candidat qui n'a pas précisé son niveau scolaire, les 7 autres candidats étaient tous titulaires d'un baccalauréat et 6 d'entre eux avaient un niveau scolaire supérieur (1re année cycle ingénieur ENST, licence, DEUG, DUT, classes préparatoires, 1re année de DEUG).

Comme l'an passé, ces 8 candidats ont donné une très bonne impression d'ensemble, avec une maîtrise évidente de la trame de l'exposé à défaut de restitutions toujours démonstratives, de très solides connaissances en matière de Défense, une posture particulièrement rigoureuse et une attitude dynamique et résolue.

Il faut noter ici que le positionnement de la BSPP dans le pilier COMTN de l'organisation « Au contact » de l'armée de Terre, y compris sur Wikipédia, induit les candidats en erreur, amenant certains d'entre eux à dire que le COMTN commande la BSPP et les UIISC. Ce positionnement mériterait d'être clarifié.

Fruit d'une préparation personnelle et encadrée manifestement très sérieuse, elle n'a toutefois pas toujours suffi à répondre aux attentes du jury en termes de durée et de qualité de démonstration dans l'exposé et de qualité d'argumentation dans les réponses aux questions ; la prudence et un optimisme "béat", signe d'une méconnaissance de la réalité des régiments, l'emportant trop souvent sur l'avis personnel et la nuance.

Domaine Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI)

La moyenne globale des 4 candidats est de **10,10/20**, supérieure à celles de 2016, 2015 et 2014 (09,20 ; 08,33 ; 07,50) mais inférieure à celles de 2013 et 2012 (10,60 ; 12,17).
Les 4 candidats étaient titulaires d'un baccalauréat, et 2 d'entre eux avaient un niveau scolaire légèrement supérieur (1re année de DEUG, année(s) d'université).
Ces candidats ont donné une meilleure impression d'ensemble que l'an passé, mais très inégale.
Des exposés peu démonstratifs, des connaissances générales parfois faibles, des réponses aux questions sans avis personnel ou que le jury doit aller chercher, etc. : autant d'éléments qui ont conduit à ce résultat d'ensemble. Un stress inhibant et un manque de contrôle personnel ont été perçus chez les 2 candidats les plus faibles.
Or ces candidats, à la différence de leurs camarades des domaines Combat et techniques du génie (CTG) et Sécurité (SEC), ne bénéficieront pas, en cas de réussite au concours, de l'année de formation au sein de la Division d'application de l'Ecole du génie.

2.2.5.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Domaine combat et techniques du génie :

Le jury de spécialité a reçu 9 candidats CTG admissibles pour 5 places ouvertes les 14 et 15 mars 2017.
Par rapport à l'année précédente, le niveau global était en hausse et tous les candidats possédaient le socle de connaissance minimum nécessaire pour cet oral de spécialité.
Deux très bons sous-officiers sortaient du lot et maitrisaient aussi bien la forme que le fond, démontrant des capacités de synthèse élevées.
Les moins bien notés ont montré une faiblesse relative dans leur capacité d'argumentation et dans leurs connaissances de la spécialité.
Le profil et les qualités des candidats ont permis cette année, dans la partie spécialité, de garantir le niveau qualitatif nécessaire pour de futurs officiers.

Domaine Sécurité :

Le jury de spécialité a reçu 8 candidats SEC admissibles pour 2 places ouvertes le 16 mars 2017.
A l'issue des épreuves, le jury a constaté un niveau général moyen de connaissances en hausse, par rapport à celui de l'an passé, signe du sérieux avec lequel se sont préparés les candidats.
Après une présentation rapide de leur parcours professionnel, les candidats ont été interrogés sur leur unité d'appartenance (enjeux, concepts opérationnels, mesures post-attentats, nouveaux engins ou matériels) ainsi que sur les différentes unités civiles ou militaires impliquées dans la gestion de crise relevant du domaine de la sécurité civile. Un positionnement individuel sur des thématiques plus générales a également été demandé aux candidats pour apprécier leurs capacités à analyser, argumenter et convaincre.
Grâce au panel de questions posées, le jury a pu différencier les candidats par la précision des réponses apportées, la structure de leurs propos et la conviction dont ils ont pu fait preuve sur des sujets sensibles voire stratégiques.

Trois candidats ont assuré une très belle prestation grâce à un niveau de connaissances remarquable, une structuration de leur propos et des prises de position personnelles pertinentes, tout cela assorti d'une aisance orale certaine.
Deux autres candidats, malgré un travail que le jury estime sérieux, ont montré quelques approximations dans les réponses fournies ou plus d'hésitation quand il s'agissait de se prononcer personnellement.
Enfin, deux autres candidats n'ont pas atteint l'objectif escompté.
Les axes d'amélioration proposés pour la préparation des futurs candidats sont :

- meilleure structuration du propos (exemple : stratégique, opératif, tactique) ;
- maîtrise des évolutions doctrinales, techniques ou formatives de l'année écoulée ;
- apport de données chiffrées et consolidées pour appuyer ou illustrer leurs propos ;
- veille permanente des évolutions doctrinales et structurelles du monde du secours en France et à l'international (Europe notamment).

Domaine Techniques d'opérations d'infrastructure :

Le jury de spécialité a reçu 4 candidats TOI admissibles pour 3 places ouvertes, le 15 mars 2017.
La moyenne est de 15/20.
Un candidat était d'un autre domaine de spécialité. Le jury a rapidement identifié que les 4 candidats se scindaient en deux groupes de niveau inégal, avec des connaissances de niveaux très différents.
Le premier groupe de candidats détenait clairement d'excellentes connaissances et expériences dans le domaine des opérations d'infrastructure et a montré une évidente énergie et volonté de progresser professionnellement.
Le second groupe, en revanche, n'a pas réussi à montrer qu'il maîtrisait les connaissances du domaine. Moyennant davantage de travail et une meilleure préparation à l'oral, l'un ou l'autre des candidats devrait pouvoir atteindre le niveau attendu.

2.2.5.3 Epreuves d'aptitude physique

L'ensemble des épreuves sportives (cooper, aisance aquatique, abdominaux et grimper de corde) s'est déroulé dans des infrastructures de très bonne qualité et dans de bonnes conditions météorologiques. Le protocole des épreuves était maîtrisé par l'ensemble des candidats. Le niveau physique reste très hétérogène d'un domaine à l'autre et au sein des différents domaines.

2.2.5.3.1 Domaine Combat et techniques du génie (CTG)

9 candidats

Moyenne globale : **16,73 / 20**

Moyenne par épreuve :	cooper	16,55/20
	natation (8/9)	18,12/20
	corde	08,11/10
	abdominaux	09,44/10

Analyse : Les résultats sont légèrement en hausse par rapport à 2016 (16,73 au lieu de 16,53), avec une très bonne moyenne et des résultats relativement homogènes.

2.2.5.3.2 Domaine Sécurité (SEC)

8 candidats

Moyenne globale : **18,03/20**

Moyenne par épreuve :	cooper	16,78/20
	natation	17,67/20

corde 08,89/10
abdominaux 10,00/10

Analyse : La moyenne globale des résultats est en hausse par rapport à 2016 (18,03/20 au lieu de 17,78) mais correspond à la moyenne globale des années précédentes. Un candidat se distingue avec une moyenne de 20,00/20 ; un autre candidat est nettement en retrait avec une moyenne de 14,66/20. Comme les années précédentes, le niveau sportif des candidats du domaine Sécurité est supérieur à celui des autres domaines, avec 1,30 pts de plus en moyenne par rapport au domaine Combat et techniques du génie.

2.2.5.3.3 Domaine Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI)

3 candidats

Moyenne globale : **14,41/20**
Moyenne par épreuve : cooper 13,25/20
natation 18,00/20
corde (3/4) 05,00/10
abdominaux 08,25/10

Analyse : Le niveau physique est en baisse par rapport à 2016 (14,41 au lieu de 14,67) et en forte baisse par rapport à 2015 (14,41 au lieu de 17,50). Les résultats sont très hétérogènes et le point faible reste le grimper de corde.

Bilan global

Cette session 2017 d'épreuves d'aptitude physique s'est déroulée de façon nominale.
Les résultats des épreuves d'aptitude physique sont en légère baisse par rapport à 2016, passant en moyenne globale de 16,79/20 à 16,39/20. Ces résultats restent néanmoins de très bons résultats, ce qui semble démontrer la qualité de préparation de la majorité des candidats.
Le domaine Sécurité se distingue à nouveau cette année, avec des candidats d'un excellent niveau, particulièrement bien préparés et motivés.

3.1.1 CONCOURS GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – PILOTAGE BUDGET FINANCES – RESTAURATION-HOTELLERIE- LOISIRS

Les épreuves d'admission des OAES 2017 des domaines de spécialités Gestion des Ressources Humaines (GRH), Pilotage Budget Finances (PBF) et Restauration Hôtellerie Loisir (RHL) se sont déroulées du 6 au 8 mars 2017 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, corps support pour l'organisation.
La planification générale a permis à 17 candidats sous-officiers admissibles (26 candidats en 2016) pour 13 places offertes, de se présenter aux épreuves dans de bonnes conditions.

3.1.1.1 Résultats d'ensemble :

Les épreuves orales d'admission d'aptitude générale des concours OAES 2017 ont, comme les années précédentes, montré **la grande disparité des candidats**, que ce soit par le niveau de leurs connaissances générales et techniques, que par la qualité de leur prestation.

3.1.1.1.1 Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier

L'épreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier a trois objectifs :

- mesurer le champ et le niveau de connaissances militaires et générales ;
- apprécier les capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression orale ;
- discriminer par la mise en situation (restitution orale, réponses aux questions) les aptitudes à gérer le temps, à dépasser le stress, à faire valoir ses motivations et ses réflexions à vouloir embrasser et assumer demain l'état, les attributions et les responsabilités d'officier.

Moyenne par concours et par épreuve	
Domaine de spécialité	**Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier**
GRH	**11,50**
RHL	**10**
PBF	**11,66**

3.1.1.1.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité a trois objectifs :

- mesurer le champ et le niveau de compétences professionnelles acquises par le candidat, l'intérêt et la connaissance de leur environnement de travail ;
- évaluer le niveau technique d'expertise professionnelle du candidat et sa capacité à l'intégrer dans une problématique plus large notamment dans un cadre interarmées ;
- mettre en perspective le parcours professionnel du candidat et apprécier son aptitude à exercer de nouvelles responsabilités associées à son environnement professionnel.

Les épreuves de ce concours se préparent dans la durée pour apprendre puis maîtriser la méthode de réflexion et d'expression orale et simultanément permettre l'acquisition régulière de connaissances sur le domaine de spécialité pour lequel les candidats postulent, mais aussi sur les armées, les problématiques de sécurité et de défense mises en perspectives avec le contexte social, économique, national et international du moment.

La préparation doit ensuite servir aux candidats à développer leur réflexion, consolider leurs appréciations pour mettre en valeur leurs aspirations et leurs motivations, leur dynamisme et leur enthousiasme à servir demain comme officier du corps technique et administratif.

Moyenne par concours et par épreuve	
Domaine de spécialité	**Epreuve de connaissance du domaine de spécialité**
GRH	**10,94**
RHL	**10,25**
PBF	**11,92**

3.1.1.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

3.1.1.2.1 Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier :

Les résultats de l'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier montrent, par rapport à 2016, une légère baisse pour le domaine GRH avec une moyenne de 11,50/20 (- 0,85) et une amplitude des notes comprise entre 5,00 et 15,00. Les faibles effectifs ne permettent pas d'en tirer de leçon.

Si certains candidats présentent une réelle aptitude à exercer d'emblée des niveaux de responsabilités supérieurs en qualité d'officier, d'autres, minoritaires, n'ont clairement pas su convaincre le jury de leur potentiel.

Au travers du sujet à exposer et des réponses apportées au jury pendant 30', chaque candidat doit démontrer sa capacité à construire et soutenir une argumentation cohérente et personnelle, et à débattre de problématiques générales liées à son état de militaire et de citoyen.

Cette année encore, les candidats n'ont généralement pas suffisamment mûri le sens donné à cette épreuve même si la forme générale de l'exposé est globalement connue. L'application de la méthode doit être plus rigoureuse et doit conduire les candidats à d'abord définir (ou limiter) les termes du sujet, à ensuite répondre à la question posée par une véritable idée maîtresse et non pas par un simple « oui ou non », et faire valoir par un plan adapté et structuré une argumentation basée sur des idées secondaires simples étayées d'exemples.

Les très modestes résultats obtenus par certains candidats mettent en évidence les insuffisances d'une préparation rigoureuse et régulière permettant l'acquisition de connaissances suffisantes et la maturation de leurs réflexions sur l'armée de Terre et la défense, mais aussi sur des problèmes de société.

3.1.1.2.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité GRH :

Le niveau est stable avec une moyenne de 10,94/20 (pour 10,62 en 2016) et une amplitude des notes comprise entre 4,5 et 17.

Sur les 9 candidats admissibles, 6 sont du domaine GRH et 3 candidats sont du domaine ADM (domaine fermé aux officiers depuis 2011).

Formation d'emploi : 3 candidats sont employés dans des régiments, 1 dans un groupement de soutien, 1 en école et 4 en administration centrale.

La forme : si la présentation et la tenue des candidats ont été très bonnes, il est à noter chez les candidats les plus faibles une certaine nonchalance, sans volonté manifeste de réagir ou de rebondir, sauf à s'enfermer avec assurance dans des réponses sans fondement

Par ailleurs, alors que l'épreuve de spécialité comporte, en début d'interrogation, une dizaine de minutes consacrées à des questions relatives au cursus et aux motivations du candidat à servir comme officier GRH, il est surprenant de constater que certains n'ont a priori pas, au préalable, réfléchi un minimum à ces items personnels, se montrant peu prolixes devant le jury.

Le fond : à l'exception des quelques candidats les plus faibles qui avaient très peu de connaissances sur le domaine de spécialités GRH, le niveau général a été bon cette année, montrant une prise en compte sensible des remarques du jury précédent ; il n'a pas échappé au jury que presque tous les candidats avaient une idée de leur avenir en cas de réussite au concours (année d'application et premiers emplois à l'issue).

De la même façon, les candidats ont une meilleure vision de l'organisation haute de la GRH ministérielle, restant cependant encore assez faibles dans la connaissance des chaînes spécifiques hors ou au sein de l'armée de terre (personnel civil, reconversion, réserve, recrutement, solde...).

L'intérêt de cette épreuve est de pouvoir juger des connaissances générales du domaine, de la capacité à relier les faits RH entre eux et surtout de la capacité des candidats à entamer une réflexion et établir un raisonnement à partir des questions ou des problématiques posées.

Pour les candidats plus en retrait, la seule connaissance de la directive unique de gestion, si elle est indispensable, ne peut pas être l'unique sésame pour réussir son épreuve.

3.1.1.3 RESTAURATION HOTELLERIE LOISIRS (RHL) :

3.1.1.3.1 Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier :

L'épreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier a montré un niveau très moyen faute de préparation, de maitrise des épreuves et de connaissances générales suffisantes. Moyenne de 10/20 avec une amplitude des notes comprise entre 07 et 13.

Certainement très occupés par leurs responsabilités et leur charge de travail, les candidats ne se sont pas suffisamment préparés à l'oral d'aptitude générale.

Ils ont à la fois manqué de connaissances générales, notamment sur l'armée de Terre « Au contact » mais aussi sur les sujets de défense et de sécurité, sur les sujets de société. Ils ont aussi fait preuve de peu de maîtrise de l'exposé et de l'exercice des questions – réponses pourtant indispensable.

Les candidats n'ont pas assez montré leur capacité à essayer de répondre simplement à des questions et à des sujets d'actualité pour prouver qu'ils s'intéressent vraiment aux problématiques nationales et des armées, directions et services interarmées. Ils n'ont pas suffisamment montré leurs motivations et le sens qu'ils cherchent à donner à leurs missions de soutien au sein du SCA et de leur GSBdD, leur détermination à assumer demain l'état et les responsabilités d'officier.

3.1.1.3.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité RHL :

Le jury de spécialité RHL souligne cette année le niveau très moyen atteint avec une moyenne de 10,50/20.
Les 2 candidats admissibles sont du domaine RHL.

Formation d'emploi : les 2 candidats sont employés dans un groupement de soutien.

La forme : la sélection des candidats porte uniquement sur le domaine de spécialité « restauration hôtellerie loisir » RHL et non sur le périmètre large de l'administration générale et du soutien commun (AGSC).
Le fond : comme pour l'épreuve d'aptitude générale, les candidats n'ont pas été en mesure de structurer correctement leurs réponses limitées par un manque de connaissances précises de leurs métiers et de leurs spécialités. Les connaissances techniques de leur environnement RHL, de l'embasement et du soutien interarmées sont elles aussi insuffisamment maîtrisées.
Un manque de recul et de mise en perspective dans leur analyse et leur réflexion sur l'évolution de leur environnement et de leur métier a aussi été constaté.

3.1.1.4 PILOTAGE BUDGET FINANCE (PBF) :

3.1.1.4.1 Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier :

Le constat sur l'épreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier montre un niveau légèrement à la hausse avec une moyenne de 11,66/20 (10,25 en 2016) et une très grande amplitude des notes comprise entre 05 et 17.

Trop souvent, l'absence de connaissances sur l'environnement immédiat mais aussi sur les armées et les problématiques de sécurité et de défense ne permet pas au candidat de mettre en perspective sa réflexion et ses idées avec le contexte social et économique, national et international du moment. Pour certains, le déploiement du dispositif de l'armée de Terre « au contact » est méconnu voire incompris.
Les aspirations et les motivations à devenir officier et à tenir de plus amples responsabilités ne sont pas toujours mises en valeur.
Dans le cadre de la préparation à cette épreuve d'aptitude générale, il est attendu par le jury que le candidat soit capable de développer sa réflexion, consolider ses appréciations pour mettre en valeur ses aspirations et ses motivations ainsi que son dynamisme et son enthousiasme à servir demain comme officier du corps technique et administratif.
Afin de faciliter la réflexion des candidats et l'appréciation du jury, la lettre de motivation et le CV devraient impérativement s'inscrire dans une démarche personnelle et intellectuelle.

3.1.1.4.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité PBF :

Au vu du faible effectif des candidats à l'épreuve d'admission cette année, il est difficile de rendre pertinente une analyse comparative des résultats par rapport aux années précédentes. La moyenne sur l'épreuve de

spécialité du domaine PBF est de 11,92/20 (10,13 en 2016) avec une amplitude des notes comprise entre 04 et 17.
Les 6 candidats admissibles sont du domaine PBF.

Formation d'emploi : 1 candidat est employé dans un régiment, 1 dans une plate-forme achats-finances (PFAF), 3 dans un groupement de soutien (GS) dont 1 en Guyane et 1 dans un centre militaire volontaire (SMV).

La forme : la sélection des candidats porte uniquement sur le domaine de spécialité « pilotage comptabilité budget finance » PBF et non sur le périmètre large de l'administration générale et du soutien commun (AGSC).
Le fond : trop souvent, le jury constate que les connaissances acquises par les candidats sont trop faibles et partielles. Ces lacunes sont préjudiciables à la compréhension de l'organisation, du fonctionnement et de l'univers financier de l'armée de Terre, voire du ministère dans son ensemble.
Ainsi, un effort de préparation doit être consenti sur un socle minimal de connaissances avec des bases notamment sur les fondamentaux de la comptabilité, les grands principes issus de la LOLF, les chaînes et les procédures budgétaires du ministère de la défense, le système d'information financière de l'Etat, la mesure de la performance, le contrôle interne et l'audit, la fonction achats, le financement des diverses activités opérationnelles, l'organisation du domaine de spécialités PBF. La nouvelle filière « appui au pilotage et au commandement » (APC) doit être connue dans le cadre des outils d'aide à la décision et du contrôle de gestion « rénové » mise en place au sein de l'armée de Terre « au contact ».

3.1.2 CONCOURS COMBAT DE L'INFANTERIE

Les épreuves d'admission du concours des OAEA « combat de l'infanterie », se sont déroulées à l'école de l'infanterie du 28 février 2017 au 09 mars 2017 dans d'excellentes conditions.
Trente -deux candidats se sont présentés pour un maximum de vingt places offertes.
Les tendances décrites dans l'analyse du concours 2016 se confirment : le niveau des candidats a baissé significativement. L'épreuve d'aptitude faisant appel à des connaissances de culture générale militaire a été décevante. Très peu de candidats ont réalisé un exposé correct et les questions qui ont suivi révèlent une très grande méconnaissance du fond culturel et historique que se doit de posséder tout officier. A l'inverse, l'épreuve de spécialité a donné des résultats plutôt satisfaisants, prouvant pour les meilleurs une bonne maîtrise des exigences, toutes détaillées dans le rapport du jury de l'année passée.
Bien que tous les candidats aient été préparés, des différences notables sont perceptibles entre les différents corps d'origine.
La maitrise de la méthodologie de l'exposé permet au candidat de se présenter sous son meilleur jour et ainsi de tirer meilleur parti de ses connaissances. Il est à noter cette année une nette amélioration dans les lettres de motivation, conformément aux recommandations du rapport 2016. Cet effort est à maintenir.

A l'instar des années précédentes, les candidats n'étant pas du domaine de spécialité éprouvent des difficultés certaines dans les deux épreuves orales. La méconnaissance du métier de fantassin ne leur permet pas de répondre avec pertinence aux questions qui leur sont posées dans le domaine du commandement et du chef au combat. Les candidats doivent pleinement réaliser qu'en cas de réussite ils sont, non seulement appelés à prendre rapidement la tête d'une section, mais aussi qu'en tant qu'officier de recrutement OAEA, ils occuperont une place singulière parmi leur pairs. La crédibilité professionnelle est une exigence cardinale pour l'équilibre du corps des officiers.
Les résultats sportifs sont homogènes. Les notes des épreuves d'aptitude et de spécialité étant, cette année, resserrées, les performances individuelles ont pris une part plus importante dans le classement final. Dans le cadre du recrutement de lieutenants d'infanterie pour lesquels l'excellence de la condition physique est un impératif, la demande faite depuis trois ans pour un barème plus sélectif, instituant des seuils et pénalisant plus lourdement les faibles performances, est toujours d'actualité.

En synthèse, la nature de l'épreuve est identique à celle des années précédentes.
Au-delà des connaissances générales qui attestent de la capacité du candidat à s'intégrer dans le corps des officiers, le jury se prononce sur l'aptitude à suivre une année de division d'application exigeante, à exercer immédiatement après sa formation la fonction de chef de section puis à se projeter sur un niveau de commandant d'unité.
Enfin, il convient de rappeler que, sans que cela ne constitue la question centrale de l'épreuve orale, une certaine hauteur de vue et des capacités de réflexion sont attendues des candidats. L'aptitude à replacer un problème concret dans une problématique générale est aussi considérée car nombre de candidats seront appelés ultérieurement à exercer des emplois d'officier d'état-major et devront faire preuve de ces qualités.
Dans la suite des commentaires généraux, on note que les candidats ne détenant pas de BSTAT infanterie se comportent correctement lors de l'exposé mais rencontrent des difficultés à rendre compte des problématiques concrètes des régiments d'infanterie. Singulièrement, cette remarque reste valable pour les candidats affectés en régiment mais exerçants des fonctions de spécialiste. Cela dénote une véritable dé-corrélation entre les contraintes des services et celles des unités de combat. **Une immersion dans la réalité des sections seraient bénéfiques à ces candidats**.
Pour ceux ayant réussi, une remise à niveau avant l'arrivée en division d'application doit être envisagée par les corps.
Il est à noter cette année une augmentation des PLS 3333. Cette situation mérite d'être soulignée. Quelques échanges en langue anglaise pourraient permettre de valoriser ces candidats.

3.1.2.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

La moyenne se situe à 10.6.
Le niveau des candidats est globalement plus homogène que l'année précédente mais la moyenne en hausse n'est pas le reflet d'une amélioration de la qualité. Comme cela sera évoqué, le jury n'a pu que constater une baisse significative de la qualité des réponses apportées.
Un groupe de 6 candidats se détache singulièrement par des exposés bien construits suivi de réponses pertinentes aux questions.
Les 12 candidats suivants ont en général produit un exposé moyen à faible, mais se sont révélés performants dans l'exercice des questions complémentaires. Cette évaluation a permis au jury de déceler une aptitude générale convenable.
8 obtiennent des notes en dessous de la moyenne par manque de maîtrise ou de connaissance à la fois sur l'exposé et sur les questions complémentaires. Certains de ces candidats ont tout de même réussi à faire un oral convenable grâce à de bonnes notes en épreuve de spécialité et en sport.
Les 6 derniers ont des niveaux trop faibles, tant sur la forme que sur le fond, pour pouvoir prétendre à réussir cette épreuve.

Bien que la préparation soit inégale, tous les candidats ont bénéficié d'un appui de leur régiment (écrit ou oral) souvent jusqu'au niveau du chef de corps.
Comme l'année précédente, les candidats ne servant pas dans la spécialité fournissent souvent des réponses très académiques, éloignées des réalités de l'infanterie. Les candidats connaissent pour la plupart les grands sujets organisationnels (SCORPION/Modèle au CONTACT) mais sans en comprendre la raison. En conséquence, les questions tournant autour de ces sujets se sont souvent révélées décevantes. Les préparations doivent insister sur les raisons de ces évolutions qui aideront les candidats à prendre de la hauteur de vue.

- Exposé sur un sujet d'actualité militaire :

Tous les candidats ont respecté un certain formalisme. Certains ayant fait le choix de ne pas se servir du support pédagogique pour afficher leur plan ont été difficiles à suivre et se sont de facto mis en difficulté.

Contrairement à l'année dernière, cet exercice a semblé globalement bien moins maîtrisé : l'analyse de la problématique posée a souvent fait défaut et a, par conséquent, conduit nombre de candidats à des hors sujets. Les futures préparations doivent impérativement progresser dans l'analyse du sujet et la formalisation de la question posée.
Comme l'année précédente, certains ont confondu reformulation du sujet et expression de l'idée maitresse. Par voie de conséquence, les démonstrations ont été peu convaincantes et les arguments, même lorsqu'ils étaient pertinents, ont souvent été mal utilisés. **Cet exercice doit être réexpliqué : il ne s'agit pas d'un exposé de connaissances mais de la réponse à une problématique permettant de mettre en valeur la capacité du candidat à traiter des questions délicates ou des sujets militaires de base faisant débat.**
Enfin, les exposés ont été globalement trop courts, reflétant par là, tout à la fois le manque de fond et la difficulté à traiter la problématique.
Au final, cette partie de l'épreuve s'est révélée, à de très rares exceptions près, décevante et n'a pas permis de départager réellement tous les candidats

- Entretien complémentaire :

Compte tenu du niveau global insuffisant de l'exposé, cet entretien a eu une importance particulière cette année.

L'effort a porté sur des questions périphériques au sujet, permettant de réaliser parfois, que le candidat possédait des connaissances mais qu'il avait été incapable de les mettre en exergue. Les réponses simples aux questions historiques de base ont révélé une très grande méconnaissance des principaux faits d'arme ou même des grandes périodes de l'Histoire de France. Très peu ont su mettre à profit la commémoration du centenaire de Verdun alors que ce sujet a été largement abordé par la presse militaire. La lecture des magazines doit permettre aux officiers guides d'orienter les candidats sur les efforts à consentir. Il est impératif de posséder un viatique minimal dans ce domaine, ne serait-ce qu'au travers de l'historique de leur régiment.
Les questions tournant autour du statut général des militaires ont permis d'aborder la problématique de la place du soldat dans la société. Si tous ont su répondre, le manque de précision, voire les erreurs, montrent que ce domaine est mal connu des candidats. C'est pourtant un sujet clef sur lequel tout officier ne peut se permettre d'être sans avis.
Les réponses aux questions traitant de la motivation des candidats sont souvent restées sur les thèmes de promotion sociale et d'exemplarité. Il n'y a pas de véritable réflexion sur le commandement, ses devoirs et ses exigences.
Au-delà des réponses factuelles, trop souvent imprécises, cette épreuve a permis au jury d'évaluer l'aptitude des candidats à sortir de leur zone de confort et à faire preuve de stabilité et de jugement en toute circonstance. Ainsi en dépit des imprécisions évoquées supra, les meilleurs candidats possèdent les bases nécessaires pour suivre une formation au sein de la division d'application.

3.1.2.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité est une épreuve qui demande un travail de fond important à la fois pour accumuler les connaissances nécessaires et pour pouvoir les restituer au bon niveau.
Le jury estime que **ce travail de fond est globalement accompli par l'ensemble des candidats** et se traduit par une moyenne de 12,19 en hausse par rapport à l'an passé (Pour mémoire : 2013 : 13,11 – 2014 : 12,75 – 2015 : 11,85 – 2016 : 11,57).

1/ Les candidats :

Sur les 32 candidats, les neuf premiers (28 %) ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 et possèdent indéniablement toutes les qualités pour suivre avec aisance la formation de la division d'application en ayant déjà acquis l'essentiel des connaissances de base du niveau chef de section.
Les seize candidats suivants (50 %), ayant une note comprise entre 9 et 14, peuvent prétendre à suivre l'année d'école d'application et pourront atteindre le niveau demandé à force de travail, pour combler leurs lacunes dans un ou plusieurs domaines.
Enfin, les sept derniers (22 %), ayant une note inférieure à 9, n'ont pas fait les efforts nécessaires pour engranger et maîtriser le socle de connaissances minimum. Parmi ces candidats, ceux ayant obtenu une note inférieure ou égale à 8 n'auront probablement jamais le niveau pour prétendre être chef de section ou doivent se remettre sérieusement en question.

Préparation :

Les candidats sont de manière générale **mieux préparés que l'an passé pour cette épreuve**.
Alors que les questions sont sans surprise, en parfaite conformité avec les textes de référence et le rapport du jury de l'an passé, le niveau moyen constaté dénote **pour les plus faibles des candidats un manque de rigueur dans la préparation et la méconnaissance du rapport du jury de l'an passé**. Pourtant cette préparation est un atout précieux tant sur le fond que sur la forme. Ce constat est flagrant pour les candidats passant l'oral pour la seconde fois : avec des questions présentant de fortes similitudes à celles posées l'an passé, dans le fond comme dans la forme, une majorité de ces candidats effectue à nouveau une prestation médiocre.

Tenue et attitude :

Tous les candidats se sont présentés dans une tenue réglementaire.
L'attitude durant l'épreuve est bonne et n'appelle pas de remarque particulière. La majorité des candidats est visiblement préparée à l'épreuve de l'oral. Seuls quelques-uns d'entre eux ont fait preuve d'une forme de passivité, le plus généralement parce que le socle de connaissances était insuffisant et que le candidat en prenait conscience au fil de l'entretien.

CV et lettre de motivation :

Il s'agit de la première impression que les candidats font sur le jury avant même d'entrer dans la salle d'examen. Il est donc impératif de **présenter des documents clairs et immédiatement exploitables** mettant en exergue le parcours professionnel, les compétences acquises et l'expérience opérationnelle. La lettre de motivation doit rester sobre, éviter la grandiloquence et exprimer clairement, comme son nom l'indique, les motivations du candidat.

Si l'examen par le jury de ces documents n'est pas discriminant, **il est important que le candidat soit conseillé au moment de la rédaction et que les produits finis aient été contrôlés par les officiers chargés du suivi de la préparation dans les corps d'origine**.
En effet, certains candidats ont été visiblement livrés à eux-mêmes et ont présenté des CV manquant de clarté, des lettres de motivation où subsistaient des fautes d'orthographe et des tournures grammaticales impropres. Le plan type - parcours professionnel (affectations et postes tenus), compétences acquises (examens, diplômes, qualifications) et expérience opérationnelle (exercice, MCD, OPEX), est plus lisible, exploitable et doit être privilégié.
Concernant les motivations, la lettre personnelle demeure préférable et plus facilement appréciable par le jury (cas particulier : un candidat a présenté une lettre de motivation considérée comme trop succincte).

2/ Le fond de l'épreuve :

La teneur de l'épreuve est conforme au texte de référence qui a dû guider la préparation des candidats. L'accumulation des connaissances est un impératif premier pour les candidats. Les questions portent sur le domaine très vaste de l'infanterie. Les candidats qui obtiennent les meilleurs résultats (sup 15) sont ceux qui se montrent capables de replacer ces connaissances dans une problématique de niveau chef de section.

Les questions sont sans surprise et portent sur les trois domaines suivants :

a) Domaine organisation, doctrine et emploi.

Il s'agit de questions portant sur :
- l'organisation des unités et leur représentation graphique réglementaire,
- les missions et procédés d'exécution de la section de combat (définition, représentation graphique),
- la description schématique d'une mission section (exemple : réduction de résistance isolée),
- la présentation de l'ordre initial du niveau chef de section,
- le cadre des opérations intérieures et extérieures.

Les connaissances de base sont généralement acquises pour les deux tiers des candidats. Les candidats qui s'en sortent le mieux (pas toujours ceux ayant une expérience de chef de section de combat) sont ceux qui, outre une connaissance parfaite des textes réglementaires, parviennent à resituer leurs réponses au niveau de réflexion attendu d'un officier chef de section.
Les candidats les plus faibles possèdent un niveau tactique superficiel et parfois situé en deçà de celui d'un sous-officier BSTAT infanterie.

b) Domaine gestion ressources humaines.

Il s'agit de questions portant sur :

- le parcours professionnel des militaires du rang et des sous-officiers,
- la RH de commandement, notamment l'orientation et la notation.

Les textes réglementaires sont bien connus. La grande majorité des candidats maîtrise le parcours professionnel ainsi que les règles relatives à l'avancement et à l'orientation des EVAT. Les candidats qui font la différence sont ceux qui parviennent à expliquer la finalité des actes de gestion de la RH de commandement (notation et orientation) en mettant en perspective le rôle essentiel du chef de section dans la mise en adéquation des besoins de l'institution et des aspirations individuelles des subordonnés.

c) Domaine programme d'armement et d'équipement.

Il s'agit de questions portant sur :

- les nouveaux matériels en dotation dans l'infanterie,
- les programmes d'armement en cours.

Comme dans les domaines précédents, le niveau général des connaissances est satisfaisant. Les candidats sont au fait des récentes évolutions des matériels de l'infanterie, en particulier du système FELIN. Les candidats capables d'analyser avec objectivité les points forts et les points faibles de ces matériels, en se fondant sur leur expérience ou la lecture de RETEX, obtiennent naturellement les meilleurs résultats.

3.1.2.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives du concours 2017 des officiers d'active des écoles d'armes du domaine de spécialité « infanterie » se sont déroulées du 28 février au 2 mars et les 7 au 8 mars sur les infrastructures du quartier Bonaparte à Draguignan.

La nature des épreuves physiques et les barèmes étaient calqués sur le contrôle de la condition physique du militaire (CCPM).

Les candidats ont effectué, dans cet ordre les tests suivants :

- grimper de corde de deux fois 3,50 mètres effectifs ;
- les abdominaux ;
- le « Cooper » ;
- la natation, 100 mètres nage libre + 10 mètres en apnée.

Les moyennes pour l'ensemble des 32 candidats s'échelonnent entre 13,33/20 (14,33/20 en 2016) pour la plus basse et 19,67/20 (19,67/20 en 2016) pour la plus haute.

Les moyennes par épreuve sont les suivantes :

- grimper : 8,28/20 (8,17/10 en 2016) ;
- abdominaux : 9,81/20 (9,75/10 en 2016) ;
- « Cooper » : 16,16/20 (16,56/20 en 2016) ;
- Natation : 17,31/20 (17,48/20 en 2016).

La moyenne générale de la session est de 17,19/20 (17,33/20 en 2016). Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble, même si certains candidats manquent de préparation physique.

3.1.3 CONCOURS MAINTENANCE

Le concours des OAEA-du domaine MAI, s'est déroulé à l'école du Matériel de Bourges, en deux périodes (des 27 février au 2 mars 2017 et du 6 au 8 mars 2017). Les candidats étaient au nombre de 29. L'offre d'accessibilité était de 16 places. Il comprenait épreuves sportives, épreuve de spécialité et épreuve d'aptitude générale.

3.1.3.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

L'impression partagée par les deux examinateurs est celle d'une meilleure préparation ou d'un meilleur niveau général des concourants par rapport à l'édition 2016. On retrouve cependant une frange de candidats dont on est en droit de se demander s'ils se sont jamais investis dans leur projet de carrière ou si l'un quelconque des membres de leur encadrement s'est intéressé à leur préparation. Ainsi, cinq candidats ont obtenu des notes éliminatoires, soit en aptitude générale, soit en épreuve de spécialité. Trois d'entre eux ont été éliminés dans les deux natures d'épreuve, confirmant devant six officiers différents, leur inaptitude pour accéder à l'épaulette.

Déroulement général

Les candidats, après le choix entre deux sujets tirés au hasard, préparent vingt minutes leur exposé, d'une durée de 10 minutes. S'en suivent dix minutes de questionnement sur le sujet et enfin dix minutes à caractère plus général.
En salle du jury, ils disposaient d'aides pédagogiques leur permettant d'inscrire plan et idées maîtresses voire secondaires. Un planisphère leur permettait de soutenir leur exposé et le plus souvent les questions à caractère militaire ou de culture générale.
Les candidats ont pour les meilleurs d'entre eux démontré de bonnes connaissances militaires, de culture générale (dont la géographie et la connaissance de penseurs contemporains et/ou classiques) et surtout une assez bonne résistance aux questions défiantes, auxquelles ils ont répondu le plus souvent avec à-propos et une réflexion rapide et étayée. Ce traitement systématique et ordonné des sujets proposés démontre, si besoin en était, la valeur de la méthode et la capacité d'ordonnancement du potentiel qu'elle offre au profit du progrès personnel des préparants qui l'appliquent.
La distinction entre les meilleurs candidats et les candidats moyens tient essentiellement à la capacité des premiers à entrer dans le jeu de rôle qui s'instaure avec le jury en adoptant une attitude de jeune officier, statut auquel ils aspirent, et que leurs connaissances ne s'appuient pas seulement sur des faits récents ou trop factuels. Ils sont ainsi capables de démontrer leurs arguments selon une forme de chronologie évènementielle/historique, même si parfois leur culture historique manque de profondeur.
A noter qu'en dépit des rappels prodigués par le chef du secrétariat concours aux candidats, sur le cadencement de leur exposé, seul un d'entre eux sur vingt-neuf a consulté sa montre pour s'assurer de son plein emploi du temps offert. Or, plus de la moitié des candidats a proposé son argumentaire en à peine cinq minutes voire un peu moins.
Enfin, la durée de trente minutes est juste suffisante pour évaluer le bagage culturel militaire et général des candidats ainsi que leur aptitude à réfléchir et prendre de la hauteur.

3.1.3.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité s'est déroulée sur le même modèle que l'an passé, en trois phases principales :

- réflexion sur l'organisation de la maintenance d'une force terrestre sur un théâtre d'opération à partir d'un schéma simple ;
- proposition d'un plan d'action du niveau chef de section relatif à un cas concret propre à une problématique liée à la maintenance ;
- questions diverses sur le domaine maintenance en général (réorganisations récentes, politique des parcs et leur soutien, technique, cursus RH, formation, etc.).

Bilan statistique

En comparaison avec l'année précédente, le niveau des candidats est globalement plus élevé : moyenne de 10,03 cette année alors qu'elle n'était que de 9,15 en 2016. Le niveau est comme l'an passé assez hétérogène, avec un écart-type assez important. Plus de la moitié des candidats a obtenu la moyenne[3], tandis que trois candidats se sont vu attribuer une note éliminatoire[4] (au lieu de six en 2016).

Bilan général

Le déroulé de l'épreuve permet au jury d'apprécier le profil du candidat en balayant à la fois le spectre de ses connaissances du domaine et sa capacité de raisonnement. Il est systématiquement tenu compte de la spécialité du candidat, en particulier pour le cas concret proposé, mais les questions diverses abordent l'ensemble du domaine. Il est opportun de conserver l'épreuve dans sa forme actuelle.

La majorité des candidats affiche une assez bonne connaissance de leur domaine et à-jour des évolutions récentes ou en cours. Rares ont été ceux qui ont présenté de fortes lacunes relatives à la transformation du MCO terrestre. Les meilleurs ont aisément mis en exergue leur volonté de réussir, en s'appuyant sur une préparation assurément sérieuse, condition sine qua non de la réussite à l'épreuve. Les plus mauvaises notes attribuées sont le fait d'un manque manifeste de préparation conjugué à un profil très éloigné de celui attendu d'un futur officier, avec un manque parfois affligeant de conviction et de prestance.

Remarque relative au contenu de l'épreuve

S'agissant de la maintenance en opération, les candidats se sont dans l'ensemble assez bien préparés, même si certains éprouvent des difficultés à déchiffrer les symboles classiques des unités de l'armée de Terre (y compris ceux qu'ils rencontrent dans leur quotidien...). La manière d'aborder le soutien est généralement cohérente et s'appuie sur les documents de doctrine afférents, connus pour la plupart. Il est attendu ici à la fois des connaissances et l'analyse logique d'une situation relativement simple, qui oblige cependant le candidat à prendre de la hauteur par rapport à sa mission habituelle, plus cantonnée à une seule spécialité. La fonction Munitions est parfois oubliée par les candidats, alors qu'elle entre pleinement dans le périmètre du domaine.

La mise en situation avec un cas concret est plutôt assez bien appréhendée. Certains omettent toutefois de bien poser le sujet et passent ainsi à côté de pans logiques de l'analyse. Les solutions proposées sont généralement pragmatiques et certains candidats s'appuient judicieusement sur leur expérience personnelle. Très rares sont ceux qui n'ont pas su cerner clairement la problématique ou qui n'ont pas su prendre du recul pour bâtir un plan d'actions ou proposer des éléments de réponse au sujet proposé. Ici encore, il est attendu du candidat à la fois hauteur de vue et capacité de raisonnement face à une problématique assez simple qui, dans la majorité des cas, reprend des paramètres habituels de son domaine d'évolution.

La phase des questions diverses a permis de jauger les connaissances des candidats sur le domaine maintenance. Ceux qui se sont bien préparés à l'épreuve ont su généralement répondre avec assez de précision, en développant intelligemment leurs propos. La plupart était en mesure d'expliquer les grands traits de la transformation en cours du MCO-T, de la politique des parcs « Au contact » tout récemment établie, de la Supply Chain ou encore de la gestion logistique des biens, ainsi que des éléments plus techniques propres à leur qualité de maintenancier dans leur périmètre de compétence.

Des candidats demeurent toutefois incapables d'aborder sereinement le parcours professionnel des EVAT et leur cursus de formation technique, quelques règles élémentaires du domaine de la Prévention ou même des

[3] Le taux était seulement de 42 % en 2016.

[4] Ces candidats ont obtenu également des notes faibles à l'épreuve d'aptitude générale (dont note éliminatoire également pour l'un d'entre eux).

aspects techniques inhérents à leur spécialité et qu'ils sont censés maîtriser. Chacun doit connaître un minimum de l'unité ou l'organisme auquel il appartient, avec ses missions, ses interlocuteurs, ses liens de subordination, etc.

Postface

A noter la participation de douze candidats de la filière GMA (41 %), filière déficitaire en sous-officiers expérimentés.

3.1.3.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves physiques du concours OAEA 2017 du domaine « Maintenance » se sont déroulées en 5 sessions ; lundi 27 et mardi 28 février puis mercredi 1er, lundi 6 et mardi 7 mars 2017.

Les conditions météorologiques ont été relativement défavorables pour l'ensemble des sessions avec un vent parfois fort et régulièrement de la pluie. Toutefois, l'impact sur les performances, notamment sur l'épreuve du Cooper reste homogène.

Sur les 29 candidats, 28 ont effectué l'ensemble des épreuves sportives. Un candidat a présenté un certificat d'inaptitude pour la totalité des épreuves.

Les performances sont plutôt bonnes, avec malgré tout un niveau plutôt moyen en grimper de corde.

La moyenne générale des candidats sur ces épreuves sportives est de 15, 68. Le niveau des candidats est assez homogène.
La motivation de ces candidats semblait très bonne, avec un niveau d'investissement dans la préparation de leurs épreuves jugé tout à fait satisfaisant.

3.1.4 CONCOURS MAINTENANCE DES MATÉRIELS AERONAUTIQUES

Les épreuves d'admission du concours des OAEA du domaine de spécialité MMA se sont déroulées du 7 au 8 mars 2017 à l'école de l'aviation légère de l'armée de Terre, au Cannet-des-Maures.
Trois candidats étaient admissibles cette année pour le domaine de spécialité MMA. Ils se sont présentés selon les modalités prévues. Sur les trois candidats, il y avait deux sous-officiers affectés en régiment (3° et 5° RHC) et un sous-officier traitant de la DSAE. Les trois candidats passaient le concours pour la première fois.

3.1.4.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Bilan quantitatif :

Les notes obtenues traduisent une réelle disparité dans les prestations des candidats malgré une notable motivation commune. Les restitutions et les réponses aux questions militaires ou de culture générale ont été de qualité très variable. Cela a permis au jury de distinguer assez facilement les candidats entre eux.
Deux candidats ont été très bons, et le troisième très moyen. Tous ont étudié la méthode, mais ne la maîtrisent pas complètement, en particulier le troisième qui manque vraiment de pratique.

Le curriculum vitae :

Ce document permet de découvrir la richesse des parcours professionnels et ainsi de cibler davantage une partie des questions pour lesquelles une parfaite maîtrise du sujet est donc attendue (parcours école/sujets doctrine, parcours état-major/organisation-missions OTAN, CRRFR ou NRF). Il doit être conservé.

Bilan qualitatif :

La nature de cette épreuve permet de proposer une large gamme de sujets, qui conduisent à des questions de réflexion nécessitant une approche globale, une solide culture des questions de Défense, un esprit de synthèse développé, une maîtrise de la méthode d'expression orale et une bonne stabilité émotionnelle. Par rapport au cycle précédent au cours duquel seuls les sujets militaires avaient été choisis, deux sujets « contemporains » et un seul « militaire » ont été traités.

Globalement, les candidats se sont préparés de façon rigoureuse et efficace.
A l'inverse des candidats OAEA de 2016, les sujets exposés ont été traités avec davantage de profondeur et de façon moins superficielle.
Néanmoins, les idées transparaissent mais elles ne sont pas clairement énoncées ou mises en valeur pour permettre au jury de suivre parfaitement le fil de l'exposé. Ce manque de hauteur de point de vue démontre une absence de réflexions plus globales, en particulier dès que les thèmes abordés sont découplés du seul métier militaire. Le nombre réduit de candidats a permis d'aborder des sujets similaires lors de la phase « questions » et ainsi de les différencier avec une plus grande objectivité.
A l'instar des candidats de 2016, la situation RH du domaine n'ayant pas progressé, les causes produisent toujours les mêmes effets. Les connaissances sont réelles, attestant d'un effort de préparation sérieux qui aurait pu être mieux valorisé. Il apparait clairement que le sous-officier MMA éprouve des difficultés à s'extraire du microcosme de la maintenance ou de l'aéronautique. Le sous-effectif pérenne du domaine, en particulier celui des sous-officiers supérieurs (à peine 50 % des postes NF3B sont honorés), ne laisse que peu de marge de manœuvre au commandement local pour accompagner le candidat dans sa préparation. De façon individuelle, la pression opérationnelle et le rythme de la vie quotidienne en métropole laissent peu de temps au candidat pour fournir le travail de préparation nécessaire à la présentation du concours.
Le niveau général de préparation des candidats a été jugé assez bon.

3.1.4.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Bilan quantitatif

Les notes obtenues par les candidats dénotent un niveau de restitution des connaissances, d'aisance à s'exprimer, ou de résistance au stress peu homogène mais globalement bon. La différence notable des niveaux a permis au jury de classer assez facilement les candidats.

Bilan qualitatif

L'épreuve de spécialité portait exclusivement sur le domaine maintenance aéronautique. Un cas concret de maintenance du niveau chef de section leur était soumis. Ce sujet servait de fil conducteur à l'ensemble de l'épreuve permettant ainsi de juger les candidats sur leurs connaissances de l'organisation du MCO aéronautique en général, des missions particulières de certains organismes au sein de cette organisation ainsi que du rôle de l'officier mécanicien au sein de l'unité.

Le niveau de connaissance technique s'est avéré disparate. Deux candidats avaient des connaissances correctes ; le troisième était manifestement peu préparé. Un seul candidat avait une connaissance assez précise des différents éléments du soutien et de leurs attributions.
De manière générale, les restitutions manquaient de méthode. Les réponses étaient mal construites et l'utilisation du tableau maladroite.
Les questions relatives au rôle de l'officier de maintenance, à sa place au sein de la chaîne de maintenance, ont mis en évidence un manque de projection des candidats sur leur avenir au sein de l'institution. Une fois encore, les termes « commander » et « décision » ont été trop rarement utilisés.

En conclusion, le niveau de connaissances techniques a été globalement stable mais très moyen par rapport à l'année dernière. La réflexion des candidats sur l'état d'officier n'a pas été suffisamment menée.

3.1.4.3 Epreuves d'aptitude physique

Les candidats ont effectué la totalité des épreuves sportives dans de très bonnes conditions météorologiques.

Les résultats d'ensemble sont satisfaisants, faisant apparaitre une préparation visiblement sérieuse et assidue. Le niveau global des candidats est très homogène et aucun d'entre eux ne s'est démarqué par ses performances. Les notes obtenues sont légèrement supérieures à celles du concours 2016 et reflètent un bon niveau de préparation physique.

Comme pour le concours des ESP, l'émulation et les encouragements réciproques ont témoigné du bon état d'esprit régnant entre les candidats.

3.1.4.4 Conclusion

Les épreuves orales du concours MMA ont permis de mettre en exergue la motivation des trois candidats qui ont concouru cette année. Le niveau général est plutôt bon mais variable en fonction des candidats.
Deux candidats se détachent toutefois par l'excellence générale de leurs résultats et par leur maturité, le dernier a été globalement très moyen.
Comme depuis trois ans désormais, les épreuves d'admission du concours des OAEA 2017 du domaine de spécialité maintenance des matériels aéronautiques se sont déroulées la même semaine et en parallèle de celles du domaine de spécialité aéromobilité.

Enfin, la provenance de deux sous-officiers des Forces sur les trois candidats MMA, rompt avec la dérive constatée lors des cycles précédents au cours desquels la quasi-totalité des candidats provenait des états-majors ou des écoles. Cette situation inquiétante sur le long terme, corrigée cette année, est à surveiller.

3.1.5 CONCOURS MOUVEMENT-RAVITAILLEMENT

Les épreuves d'admission au concours des officiers d'active des écoles d'armes (OAEA) du domaine « Mouvements-Ravitaillements » se sont déroulées aux écoles militaires de Bourges du 13 au 16 mars 2017.
Les neufs candidats du domaine, admissibles à ce concours, se sont présentés aux épreuves orales.
La moyenne générale est de 11,95. Elle démontre que les candidats ont manifestement préparé sérieusement ces épreuves d'admission.

PROFIL DES CANDIDATS

La répartition par grade, diplôme et âge des 9 candidats s'établissait ainsi :

- 5 adjudants, 3 maréchaux des logis-chefs, 1 brigadier-chef ;
- 1 BTS, 5 BAC et 3 BEPC ;
- une moyenne d'âge de 34 ans pour un ensemble de candidats compris entre 31 et 38 ans.

3.1.5.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

La moyenne générale est de 12,44.

Le niveau des candidats est, cette année, moyen mais en hausse de 1 point par rapport à l'année dernière. Ce niveau s'explique par le peu de candidats aux épreuves d'admissibilité et donc un choix restreint lors de l'admission. Pour autant, sélective par nature, cette épreuve permet clairement et rapidement de distinguer les meilleurs. Elle offre réellement au président du jury, l'opportunité de juger de la réelle aptitude du candidat à tenir un poste d'officier chef de peloton et plus tard, de commandant d'unité.

Sur le fond, il convient de noter qu'en règle générale la compréhension du sujet ne donne pas satisfaction. Les candidats traitent de manière superficielle une partie de la question, certains sont en limite du hors sujet. Il convient pour les candidats de mieux définir le contour de la question posée afin de définir une réelle problématique. Il faut cependant souligner que la forme de la restitution est maîtrisée par la majorité des candidats. Enfin, dans le jeu des questions-réponses, il est intéressant de constater que la plupart des candidats possèdent les connaissances requises et s'accordent un temps de réflexion avant de formuler leur réponse, attestant ainsi d'un potentiel certain pouvant être mis en valeur au cours d'une année en division d'application.

En ce qui concerne l'attitude générale, les candidats utilisent convenablement l'espace, ne se laissent pas perturber par des questions directes et sont globalement à l'aise dans leur expression. Cette aisance se reflète également dans la présentation de leurs motivations qui semble généralement avoir été très bien préparée.

Au bilan, la préparation à cette épreuve apparaît donc avoir été menée avec sérieux. Un effort a été marqué, par les candidats, sur l'expression de leur motivation.

3.1.5.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité s'est parfaitement déroulée. Elle a engendré des résultats très moyens. La moyenne globale est faible et se situe à 10,3 sur 20. Elle se justifie par le fait que six des neuf candidats ne sont pas directement de la spécialité (4 IEC, 1 GE et 1 conducteur d'autorité).

Dans l'ensemble, les candidats se sont préparés avec sérieux et ont produit des efforts pour cet oral exigeant qui demande des connaissances élargies sur l'ensemble du domaine de spécialité. La majorité des candidats éprouve des difficultés à répondre de façon synthétique et précise aux questions posées.

Le manque d'expérience pratique sur le terrain ou d'expérience opérationnelle est toujours aussi élevé. Il est difficilement compensé par des connaissances livresques, même pour celles relatives aux fonctions exercées dans la formation.

Au bilan, un seul candidat sur neuf était parfaitement au niveau attendu de cette épreuve.

3.1.5.3 Epreuves d'aptitude physique

Les 9 candidats ont tous effectué l'intégralité des épreuves sportives. Le concours a été organisé sur deux sessions : le lundi 13 mars et le mercredi 15 mars 2017.

Pour les épreuves en extérieur, la météo a été clémente et homogène d'une série à l'autre, offrant ainsi aux candidats d'excellentes conditions pour affirmer leur potentiel.

La préparation physique et le niveau de motivation des candidats sont très hétérogènes. La moyenne générale sur les épreuves sportives est de 14.89. Le niveau général peut être qualifié de correct mais un manque de régularité dans la pratique de certaines disciplines, comme le grimper de corde, peut expliquer la faiblesse de certains résultats.

3.1.5.4 Conclusion

Les épreuves d'admission constituent un moyen efficace pour juger de la capacité des candidats à accéder au corps des officiers. En dépit d'un taux de sélection particulièrement faible pour le domaine « Mouvements-Ravitaillements » depuis deux ans (9 candidats pour 8 places), elles ont néanmoins permis d'identifier un volume de candidats remplissant les conditions pour accéder prochainement à l'épaulette.

3.1.6 CONCOURS DEFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Les épreuves d'admission du concours OAEA du domaine de spécialités « défense nucléaire, biologique et chimique » ont été organisées aux Ecoles Militaires de Saumur les 28 février et 1er mars 2017. Quatre candidats ont suivi les épreuves qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions matérielles.
Cette année, quatre candidats se sont présentés aux épreuves d'amission ce qui a permis aux jurys de pouvoir discriminer de manière plus effective les prestations effectuées par chacun.

3.1.6.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Au travers des sujets d'actualité se rapportant à la défense, traités par les candidats, ainsi que des questions plus générales abordées par la suite, le jury a pu apprécier les connaissances générales, le potentiel à exercer des fonctions supérieures ainsi que le comportement et la stabilité émotionnelle de chacun de ces candidats.
L'ensemble des candidats a témoigné d'une préparation et d'un investissement personnel indéniables, notamment au travers la mise en application systématique d'un canevas de restitution adapté à ce type d'épreuve. Néanmoins, même si dans l'ensemble, les candidats ont fourni des réponses pertinentes aux sujets qui leurs étaient proposés, ils n'ont globalement pas su développer de démonstration à l'appui de la thèse qu'ils défendaient.
Au cours de cette épreuve, les quatre candidats se sont montrés appliqués et déterminés, et ont fourni, de manière assez homogène, des prestations de bonne facture en ce qui concerne la forme générale de leurs exposés. Cependant, c'est bien au niveau de la maîtrise des connaissances de fond et de la hauteur de vue avec laquelle sont traités les sujets que des différences très sensibles sont apparues.

3.1.6.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Interrogés sur leurs fonctions actuelles et futures en cas de réussite au concours OAEA au sein de la défense NRBC puis mis en situation de chef de peloton NRBC spécialisé faisant face à différents scénarii, les candidats ont révélé des niveaux très différents tant dans la connaissance de leur domaine de spécialité pour leurs emplois futurs que sur le plan de l'entraînement à l'épreuve orale du domaine de spécialité NRBC.
Les entretiens ont confirmé cet écart important, allant d'un candidat mal préparé et ayant une expérience réduite dans le domaine NRBC, à un candidat particulièrement volontaire, bien préparé, n'hésitant pas à reformuler les questions difficiles et y apportant des réponses claires et argumentées.
Tous les candidats souhaitent accéder à l'épaulette pour commander préférentiellement une unité NRBC de leur formation d'origine mais certains ont pourtant des lacunes difficilement admissibles dans leur spécialité même.

3.1.6.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives se sont déroulées le mardi 28 février 2017 matin dans l'ordre suivant : natation, grimper de cordes, abdominaux et test Cooper. L'organisation des épreuves n'a rencontré aucune difficulté. Les candidats ont évolué dans les mêmes conditions et ont bénéficié d'installations sportives adaptées, leur permettant d'exprimer au mieux leurs capacités physiques.
La moyenne générale est de 15.12, ce qui situe les candidats à une classification de 4/5 au CCPG. Il apparait donc que les candidats se sont préparés correctement pour les tests sportifs.

3.1.7 CONCOURS RENSEIGNEMENT GUERRE ÉLECTRONIQUE

Les épreuves du domaine de spécialité « renseignement » se sont déroulées sans incident, du 8 au 10 mars 2017.
18 candidats se sont présentés à l'admission (17 en 2016 et 12 en 2015), dont 12 sous-officiers en poste au sein du BOP Terre et 6 hors BOP Terre. La participation d'un sous-officier n'appartenant pas au DS RGE est à

noter. Enfin, une majeure partie des sous-officiers n'appartenant pas au BOP Terre ont une excellente connaissance du DS dans son ensemble et de l'armée de Terre en général. Enfin, l'origine peu diversifiée des candidats (à majorité DGSE et GE) suscite l'interrogation de l'attractivité du concours pour les candidats des autres unités et filières.
Les épreuves d'admission n'appellent pas de remarques particulières, à l'exception d'une note éliminatoire en épreuve de spécialité pour un candidat. Il faut noter que la moyenne de 14,44 à l'épreuve sportive atteste de l'investissement et de l'intérêt que portent les candidats RGE à cette épreuve.

3.1.7.1 Epreuve d'aptitude générale

Après une préparation de 30' sur un sujet de défense tiré au sort, les candidats devaient exposer leur réponse, puis étaient interrogés durant 20' supplémentaires.

Lors de cet entretien, trois domaines étaient essentiellement abordés: approfondissement de l'exposé avec mise en difficulté du candidat, connaissance de l'armée de Terre, extension si besoin aux armées ou services, et enfin des connaissances de fond sur notre société demandant un engagement personnel et une prise de position du candidat.

Dans cette épreuve, et après l'exposé du candidat, le jury a recherché plusieurs éléments ;
- sur la forme : la maitrise de soi face à un jury au travers des points suivants : voix – geste – ton – regard – débit – aisance – distance par rapport aux notes ;
- sur le fond : la capacité de réflexion du candidat au travers de l'identification d'une problématique, la compréhension des questions et la capacité à convaincre du candidat, au travers de l'architecture du raisonnement, la précision des termes, l'argumentation et la défense d'une opinion personnelle mais aussi la pertinence des réponses apportées.

La sous-commission disposait des CV et des lettres de motivation de chaque candidat. Ces dernières, reflet trop souvent d'un modèle stéréotypé, sont à employer avec parcimonie. Ces documents permettent essentiellement au jury de réagir sur des données de cursus ou de motivation.

Le niveau de préparation des candidats à cette épreuve allait de satisfaisant à très bon, à l'exception de deux candidats pour lesquels cette épreuve fut un réel obstacle. La forme des exposés présentés par les candidats était généralement maîtrisée et montrait un effort d'entraînement. Toutefois, avec une moyenne de moins de sept minutes pour les candidats, ces derniers n'ont donc pas assez utilisé le temps possible pour s'exprimer ce qui a nui à leur exposé.

Concernant la méthode de traitement des sujets, certains candidats ont éprouvé quelques difficultés à identifier une véritable problématique, et définir les mots essentiels du sujet. Toutefois, les candidats ont fait des efforts pour proposer une idée maitresse et développer ainsi un plan répondant à celle-ci. Certaines idées sont parfois mal étayées, les exemples apportés sont la plupart du temps illustratifs.

S'agissant de la culture générale, il faut souligner un assez bon niveau général et des connaissances en géopolitique généralement fiables, ce qui est attendu de sous-officiers de ce domaine de spécialité. Toutefois, le jury a pu relever quelques lacunes sur les connaissances d'histoire militaire, en particulier la première guerre mondiale, que le jury a prises en compte dans la discussion avec les candidats.

En matière de connaissances militaires, les candidats disposaient, cette année, de connaissances précises sur l'organisation de l'armée de Terre. Garde Nationale, Service Militaire Volontaire et Réserve Opérationnelle sont des notions plutôt bien connues des candidats.

3.1.7.2 Epreuve de spécialité du DS renseignement

Généralités et style de l'épreuve

Du 08 au 10 mars 2017, 18 candidats se sont présentés aux épreuves orales du DS RGE du concours des OAEA. Cette épreuve, d'une durée de 30', comprenait une présentation de l'individu, de son métier qu'il devait lier avec le monde du renseignement. Au cours de cette première phase, le candidat a été évalué plus

particulièrement dans sa zone de confort. Puis une série de questions sur le DS dans son ensemble étaient posées. Les compétences des quatre membres du jury ont permis de balayer de manière très satisfaisante le domaine.

Constats sur le niveau des candidats

Sans surprise, le panel s'est révélé très large allant d'une connaissance approfondie du CMDRT, voir bien au-delà, à l'ignorance des fondements du domaine : un des candidats ne connaissait pas le cycle du RENS, un autre a presque « asséché » le jury ayant répondu (plutôt vite et bien) à toutes les questions.

Il est dommage que plusieurs candidats, manifestement alertes et de bon niveau général n'aient pas fait l'effort de préparer cet oral, d'autres peut-être moins à l'aise mais plus travailleurs ont mieux réussi.

On note globalement un bon investissement personnel général, avec parfois des difficultés à lier entre elles les connaissances des diverses fiches du CMDRT.

3.1.7.3 Epreuves de sport

Les épreuves sportives du concours OAEA 2017 au profit des candidats du domaine RGE se sont déroulées sur trois séries dans des conditions de préparation et de tests identiques pour chacun d'entre eux.

Les résultats sont très satisfaisants. Il est à noter que la moyenne générale de 14,44 est dans la parfaite continuité de ces dernières années (14.92 en 2016, 14,40 en 2015). Ces bons résultats montrent l'investissement et l'intérêt que portent les candidats RGE à la pratique régulière de l'activité physique et sportive.

Conclusions et conseil de préparation pour les futurs candidats

Il semble que le format actuel de l'épreuve (durée + éventail de spécialités du jury) permette de cerner la qualité du candidat de manière très satisfaisante. Les candidats ne peuvent pas cacher leurs incontournables lacunes pendant 30 minutes, ce qui donne l'occasion de distinguer ceux qui savent rebondir et élargir le sujet.

La connaissance correcte du CMDRT est un effort incontournable à fournir. A ce titre, le seul candidat hors domaine RENS du concours a manifesté une connaissance de ce document plus approfondie que plusieurs postulants OAEA du domaine !

A niveau de connaissances égal, certains candidats se sont distingués, à leur détriment, par une attitude passive et d'autres ont tenté de compenser leur méconnaissance du domaine par une courtoisie et une bonhommie à toute épreuve, ce qui est plus agréable pour le jury. Toujours à niveau égal de connaissances, d'autres enfin ont manifesté leur alacrité et ont su rebondir en élargissant le sujet. La majorité s'est cependant révélée pugnace et concernée.

La plupart des candidats ont eu recours au tableau blanc, pour appuyer et illustrer une démonstration ou bien pour occuper le terrain et gagner du temps. Cette utilisation doit être dynamique, il faut commenter ce qu'on écrit ou dessine et ne pas se figer dans un mutisme dérangeant pour le jury.

Enfin, à moins de disposer d'une vaste expérience, il semble indispensable de bénéficier de l'aide d'un tuteur RENS pour préparer cet oral, en vue de pouvoir dégager une vision d'ensemble du domaine.

3.1.8 CONCOURS SOUTIEN DU COMBATTANT

Les épreuves d'admission au concours des officiers d'active des écoles des services (OAES) du domaine « Soutien du combattant » se sont déroulées aux écoles militaires de Bourges du 7 au 8 mars 2017.

Les trois candidats du domaine, admissibles à ce concours, se sont présentés aux épreuves orales.
Les notes démontrent que les candidats ont bénéficié d'une préparation mais qu'ils manquent encore de pratique pour l'épreuve de culture générale.

PROFIL DES CANDIDATS

La répartition par grade, spécialité, diplôme et âge des 3 candidats s'établissait ainsi :

- deux chefs et un adjudant servant hors domaine SDC (MAI et MVT dont un IEC) ;
- deux candidats détiennent un BAC+2, le troisième détient un BEPC ;
- la moyenne d'âge est de 37 ans pour un ensemble de candidats compris entre 32 et 41 ans

3.1.8.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Le niveau est satisfaisant pour deux d'entre eux et juste suffisant pour le troisième. Sélective par nature, cette épreuve permet clairement et rapidement de distinguer les meilleurs. Elle offre réellement au président du jury, l'opportunité de juger de la réelle aptitude du candidat à tenir un poste d'officier.

Sur le fond, il convient de noter que les candidats n'étudient pas suffisamment le sujet à traiter, les conduisant à ne répondre que partiellement.
Sur la forme, il faut souligner que seul 1 candidat était sur l'objectif de restitution en 10'. Enfin, dans le jeu des questions-réponses, il est intéressant de constater que deux candidats répondent avec une réelle force de conviction et une capacité de réflexion, attestant ainsi de leur capacité à s'intégrer au sein de la division d'application.

En ce qui concerne l'attitude générale, les candidats utilisent convenablement l'espace et sont globalement à l'aise dans leur expression. Cette aisance se reflète assez bien dans la présentation des motivations pour tous les candidats.

Au bilan, la préparation à cette épreuve apparaît donc avoir été menée avec sérieux par les candidats.
La répétition de ce type d'exercice aurait permis d'être plus à l'aise.

3.1.8.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Les trois candidats furent dans une démarche très positive afin de répondre au mieux aux questions posées.

Ils se sont tous préparés grâce à l'accès aux documents en ligne, notamment le site des EMB. Leur restitution démontre qu'ils ont tous fourni un travail important.

En synthèse, il est à noter que les candidats possèdent une connaissance uniquement théorique et partielle du domaine SDC compte tenu de leur appartenance à d'autres domaines.

3.1.8.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves physiques se sont déroulées en une session unique le mardi 7 mars 2017.

Aucun accident corporel n'est survenu lors de ces épreuves sportives. Les conditions météorologiques ont été correctes lors de cette session (sans pluie, avec un vent modéré) et n'ont donc pas influé sur les performances des candidats.

Sur les trois candidats présents, un était exempt à l'épreuve de grimper de corde.

Les performances réalisées sont très hétérogènes. La moyenne générale est de 13,77.

3.1.8.4 Conclusion

Les épreuves d'admission constituent un moyen efficace pour juger de la capacité des candidats à accéder au corps des officiers. Le taux de sélection était particulièrement faible pour le domaine « soutien du combattant » cette année, comme l'année dernière (3 candidats pour 2 places contre 5 candidats pour 1 place il y a 2 ans).

3.1.9 CONCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS (OAEA)

Les épreuves d'admission du concours OAEA du domaine « systèmes d'information et de communications » - SIC- se sont déroulées du lundi 06 mars au jeudi 09 mars 2017, à l'école des transmissions de Cesson-Sévigné.

Les 23 candidats admissibles ont été répartis en 2 séries (OAEA-S1 : 12 candidats, OAEA-S2 : 11 candidats).

Sur les 23 candidats admissibles, seuls 22 candidats se sont présentés.

Six candidats concouraient simultanément pour les concours OAEA et OAES. Ils ont été convoqués selon un schéma leur permettant d'effectuer l'intégralité des épreuves des deux concours.

Aucun incident n'est venu perturber les épreuves d'admission (orales et sportives) qui se sont déroulées conformément aux textes en vigueur.

Bilan des résultats

Moyenne par épreuve :	**C2014-R2015**	**C2015-R2016**	**C2016-R2017**	**C2017-R2018**
Aptitude à l'emploi d'officier	11,72	12,07	13,48	**11,89**
Connaissance du domaine SIC	11,25	12,20	12,08	**11,43**
Aptitude physique	16,10	16,51	15,85	**16,32**
Moyenne des épreuves d'admission :	13,02	13,59	13,29	**13,21**

Typologie des candidats

Âge des candidats (au 06 mars 2017)

	C2017 - R 2018
Age moyen	**30 ans 9 mois**
Candidat le plus jeune	**29 ans 9 mois**
Candidat le plus âgé	**38 ans 2 mois**

1.3.2. Répartition par arme

ABC	**ADMSE**	**ALAT**	**ART**	**GEN**	**INF**	**TDM**	**TRS**
2	**1**	**1**	**2**	**1**	**1**	**1**	**13**

Ainsi, plus de 59,09 % des candidats admissibles sont des transmetteurs.

Répartition par grade

ADC	**ADJ**	**SCH/MCH**	**CCH/CC1**
0	**12**	**9**	**1**

La proportion des candidats admissibles du grade d'adjudant représente 54,55 %.

3.1.9.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les candidats ont rédigé une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae retraçant leur carrière.

Globalement, les CV ne sont pas très bons. Il faut absolument bannir la liste des stages, des notes et autres brevets sportifs ou mineurs qui n'apportent rien à la connaissance de l'individu. Le document doit être clairement divisé en rubriques et la chronologie appliquée dans le même ordre dans tous les paragraphes. Les informations utiles ou valorisantes sont souvent noyées et donc inaccessibles.

Même si elles sont lisibles et généralement bien structurées, les lettres de motivation sont assez convenues et peu originales. Certaines comportent encore des fautes de français.

Ces deux documents sont indispensables au jury pour présenter le candidat et préparer l'entretien. Ils donnent la première impression.

Bilan de l'épreuve

Forme :

Les candidats étaient globalement bien préparés à cet exercice, ils en connaissent l'organisation et le déroulement. Ils maîtrisent les outils pédagogiques et ont présenté des tenues correctes.

La durée proposée pour l'exposé (10 minutes) n'est pas toujours utilisée dans sa totalité, la moyenne se situant autour de 8 minutes (avec un excès à seulement 3'15'' !), ce qui ne permet pas de développer toutes les idées. Certains auraient dû analyser le sujet plus précisément pour le traiter dans tous ses aspects majeurs.

La technique d'exposé est relativement bien comprise mais parfois exagérée ce qui lui retire toute fluidité. La forme prime alors sur le fond et, dans ce cas, les idées développées sont assez pauvres.

Les introductions sont souvent bien travaillées quoique le sujet ne soit pas toujours reformulé ou précisé. En revanche, les conclusions sont souvent expédiées. L'ouverture existe mais n'est pas toujours appropriée. Certains candidats ne savent pas rebondir sur leur propre ouverture.

Plusieurs postulants n'ont montré aucun dynamisme ni aucune combativité. Ils subissent l'épreuve et il en ressort une impression de mollesse très préjudiciable.

Fond :

Les prestations réalisées sont plutôt bonnes mais très variables. Certains possèdent d'excellentes connaissances et se sont montrés réactifs et ouverts, d'autres sont faibles et réagissent avec difficultés.

Le défaut majeur consiste à ne pas développer les idées. La mise en perspective est souvent assez difficile et la discussion s'arrête parfois rapidement par des réponses très courtes. D'autres ont des connaissances mais n'arrivent pas à les exprimer de leur propre initiative, il faut alors beaucoup de patience au jury pour aller les chercher.

La différence entre les candidats se fait surtout sur les connaissances générales et l'ouverture d'esprit dont doit faire preuve un officier. Les candidats qui ont travaillé les grands problèmes actuels de défense arrivent à sortir de leur simple périmètre professionnel. Les autres sont souvent incapables d'exprimer des idées

construites et s'en tiennent au mieux à quelques banalités qui peuvent comporter des erreurs. La lecture de la presse, quotidienne ou hebdomadaire, doit permettre de pallier ces lacunes.

Etonnamment, très peu ont réellement réfléchi au rôle de l'officier, c'est regrettable ! Toutes les lettres de motivation évoquent la volonté d'exercer des responsabilités mais rares sont ceux qui savent exprimer ce que cela représente. La plupart n'ont aucune référence et le nouveau livre bleu sur l'exercice du commandement a parfois été lu, mais il est majoritairement très peu maîtrisé, voire inconnu.

Impression générale :
Les candidats peuvent être mis dans deux groupes, de même volume, selon qu'ils ont préparé correctement ou non cette épreuve. Les premiers ont de bonnes connaissances et font preuve d'une bonne hauteur de vue, les autres n'ont que peu de répondant et sont très souvent démunis face aux questions.

Quelques postulants sont d'un niveau tout à fait exceptionnel. C'est rassurant.

Cette épreuve conserve toute sa pertinence et on pourrait même imaginer lui attribuer plus de coefficients tant ces 30 minutes sont révélatrices des aptitudes à devenir officier.

Résultats obtenus

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de **11,89**/20 (13,48/20 en 2016).

3.1.9.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Bilan de l'épreuve

Forme :

L'épreuve s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les candidats ont été interrogés dans une salle isolée et au calme. L'entretien a débuté par des questions simples, portant sur leur CV et sur leur expérience, destinées à une mise en condition favorable avant des questions demandant plus de connaissances ou de savoir-faire.

La préparation consentie, qu'elle ait été institutionnelle ou personnelle, est très hétérogène. Les candidats ne maîtrisent pas tous les techniques de présentation d'un sujet avec une idée maitresse ou un fil conducteur, certains répondent en sautant du coq à l'âne, même lorsque le sujet est connu.

Les candidats sont presque tous à l'aise avec l'utilisation du tableau blanc. Toutefois deux défauts ont été relevés : quelques-uns n'ont pas su l'utiliser tout en répondant au jury mais sont restés silencieux en écrivant dos au jury ; pour d'autres, le tableau a fait ressortir une certaine confusion, un organigramme tiré d'un document officiel devenant un schéma dessiné sans logique.

Fond :

En majorité, les candidats ont bien répondu sur les premières questions de mise en condition. Mais lors des questions d'approfondissement et d'ouverture, qui sont volontairement restées assez générales, les candidats n'ayant pas vocation à être des experts techniques, des différences de niveaux sont clairement apparues.

Le domaine SIC est vaste, si l'environnement professionnel proche est presque toujours bien connu, lorsqu'on en sort, les connaissances deviennent plus vagues voire inexistantes, des confusions apparaissent. Ils ont entendu parler de certains sujets mais n'ont pas eu la curiosité de les regarder plus précisément. Par ailleurs, le domaine de la Cyber sécurité est assez mal maîtrisé en dépit de la communication qui l'entoure.

Le livre des SIC, regroupant une bonne partie des connaissances du domaine, devrait être une base pour la préparation, à condition de ne pas le survoler mais sans qu'il soit nécessaire non plus de l'apprendre par cœur.

Impression générale :

L'origine des candidats est très variable, toutefois, elle n'est pas déterminante en ce qui concerne les résultats.

Les candidats bien préparés ont mis en œuvre de bonnes techniques de présentation et ont obtenu de bons résultats. Les autres ont, pour certains, subi cette épreuve du début à la fin, baissant les bras dès la première difficulté à répondre, manquant nettement de combativité.
Les candidats ont souvent manqué de curiosité sur les activités et l'actualité liées aux SIC, ce qui a pu leur faire défaut pour l'épreuve.

Résultats obtenus

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de **11,43**/20 (12,08/20 en 2016).

3.1.9.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves d'aptitude physique se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles et techniques. Tous les candidats ont effectué les 4 épreuves imposées.

Moyenne générale pour chacune des épreuves

Cooper :	**14,41/20** (14,15/20 en 2016)
Natation :	**17,86/20** (16,23/20 en 2016)
Abdominaux :	**9,82/10** (9.96/10 en 2016)
Grimper de corde :	**6,86/10** (7,19/10 en 2016)

La moyenne générale obtenue à l'épreuve est de **16,32/20** (15,85/20 en 2016).

La majorité des candidats semble s'être correctement et sérieusement préparée aux épreuves sportives. Trois candidats ont cependant obtenu une moyenne inférieure à 14/20, ce qui est juste correct pour un concours de recrutement officiers et pour suivre une année de scolarité en division d'application en vue de remplir ensuite des fonctions de chef de section.
Certains candidats méconnaissent encore les règlements et les protocoles d'exécution des épreuves sportives de ce concours qui sont celles du CCPM depuis 2009 !

En raison d'un manque de rigueur dans l'exécution, d'un stress excessif ou d'un manque de travail en amont, certains laissent facilement échapper des points (en grimper de corde en particulier).
Les moyennes du cooper et de la natation sont légèrement supérieures à celles enregistrées en 2016. Les candidats se sont manifestement plutôt bien préparés en aisance aquatique.
En revanche, les deux épreuves liées à la capacité musculaire générale sont inférieures à celles de l'an dernier, notamment en grimper de corde, où 6 candidats sur 22 ont une note inférieure ou juste égale à la moyenne. Cette épreuve qui demande de la force et de la coordination n'est pas suffisamment travaillée.

La moyenne générale obtenue à l'épreuve d'aptitude physique est en hausse de 0,5 point par rapport à l'an dernier, en grande partie grâce à l'aisance aquatique.

Enfin, il est toujours étonnant de constater que pour les doubles candidatures, OAEA et OAES, les candidats doivent repasser l'ensemble des épreuves sportives à deux jours d'intervalle, alors que celles-ci répondent aux mêmes barèmes et aux mêmes conditions.

3.1.9.4 Conclusion

Ces épreuves d'admission du concours OAEA 2017 (recrutement 2018) se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Aucun incident n'est à déplorer.
Malgré la grande disparité des prestations, la majorité des candidats s'est assez bien préparée. Les techniques d'oral sont maîtrisées et les connaissances globalement à la hauteur attendue.
Certaines faiblesses dans la pratique de l'oral ou dans l'analyse du sujet peuvent être palliées par un plus grand investissement dans la préparation. La lecture régulière de la presse militaire et générale est un axe d'effort.

Au final, le millésime 2017 devrait aboutir à un recrutement de qualité.

3.1.10 CONCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATIONS (OAES)

Bilan des résultats.

Moyenne par épreuve :	C2014-R2015	C2015-R2016	C2016-R2017	C2017-R2018
Aptitude à l'emploi d'officier	11.89	13,12	10,94	11,66
Connaissance du domaine SIC	11.94	10,38	11,81	12,94
Aptitude physique	16,61	15,25	15,49	15,51
Moyenne des épreuves d'admission :	13,48	12,92	11.19	13.37

Typologie des candidats.
Âge des candidats (au 08 mars 2017).

	C2017 - R 2018
Age moyen	34 ans et 5 mois
Candidat le plus jeune	31 ans et 7 mois
Candidat le plus âgé	40 ans et 8 mois

Répartition par arme.

ADMSE	ART	GEN	INF	TDM	TRS
1	1	1	1	2	19

Ce tableau montre que la proportion des transmetteurs est de 76 % des candidats admissibles.

Répartition par grade.

ADC	ADJ	SCH/MCH
1	13	11

La proportion des candidats admissibles du grade d'adjudant représente 52 % des candidats OAES.

3.1.10.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier.

Le CV et la lettre de motivation qui ont été présentés au jury permettent de se forger une première opinion sur les candidats et constituent donc deux documents essentiels permettant aux examinateurs pour apprécier la motivation des candidats, d'appréhender leur expérience professionnelle mais également d'entrevoir l'implication du commandement dans la préparation du candidat aux épreuves orales.
Les lettres de motivation sont globalement homogènes. Le fond reste souvent quelconque et convenu, à quelques rares exceptions près, où le candidat exprime sa motivation à accéder au corps des officiers, témoignant d'une réflexion personnelle sur le sujet. Certaines lettres sont à l'évidence des modèles provenant d'internet au contenu neutre ou inadapté.
La forme indique souvent une méconnaissance de la correspondance militaire. Les lettres de motivation comportent parfois des fautes d'orthographe grossières voire des phrases dénuées de sens. L'impression

immédiate est celle d'un candidat qui n'a pas été préparé avec sérieux ou du moins n'a pas été accompagné par un officier guide.
Les CV quant à eux sont très hétérogènes, quelques-uns surfaits ou trop succincts. Ils retracent généralement avec fidélité la carrière des candidats et permettent au jury de cerner correctement le profil du candidat.
Enfin, quelques rares CV rédigés sous WORD n'offraient pas une lisibilité satisfaisante, par une mise en page inadaptée et une surcharge de textes.

Organisation générale de l'épreuve.

Cinq candidats sont clairement apparus très au-dessus des autres et ont réalisé une prestation remarquable tant sur le sujet traité que lors des questions diverses du jury. Leur aisance à l'exercice d'expression orale conjuguée à un vocabulaire riche et adapté a permis de mettre en valeur leurs grandes connaissances de l'institution et de l'actualité internationale.
Pour trois candidats, ni le fond de connaissances en culture générale ni la forme de leur entretien n'ont été à la hauteur de ce qui est attendu pour des candidats ayant réussi les épreuves d'admissibilité du concours et prétendant accéder à l'épaulette. Ils ont peiné à défendre leur point de vue, ne structurant pas leurs réponses et pour certains en n'utilisant pas les termes adaptés à la situation.
Pour la majorité restante des candidats, le niveau moyen des connaissances générales est acceptable. Les candidats maîtrisant la méthode pour traiter le sujet et mettant en avant une idée maitresse argumentée et démontrée par un plan cohérent ont obtenu de bonnes notes. La prestation de ceux qui ont fait preuve de clarté et de précision dans la séance des questions s'en est « de facto » trouvée rehaussée.
Les défauts constatés chez certains candidats témoignent clairement d'un manque de préparation aux exigences particulières de cette épreuve.
L'absence d'utilisation du support pédagogique lors de la phase de questions du jury a été constatée à plusieurs reprises, pénalisant ainsi les démonstrations faites et ne permettant pas au candidat d'argumenter sa réponse de manière à développer réellement son point de vue. Les argumentations sont rarement appuyées par des faits d'actualité ou illustrées d'exemples.
Certains candidats peinent à gérer leur stress, rendant les échanges avec le jury, durant la phase de questions, assez abrupts, alors que la phase de traitement du sujet tiré laissait entrevoir une belle culture et un cheminement de pensée et de réflexion intéressants.
Enfin, il n'est pas admissible que des candidats se présentent à ce type d'examen sans apporter un souci du détail à leur tenue. Ainsi, un candidat portait sur sa tenue l'insigne d'une grande unité dissoute en juin 2016.

Résultats obtenus.
La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 11,66/20 (10,94 en 2016).

3.1.10.2 Epreuve de connaissance du domaine SIC.

Impression générale

Les résultats sont en hausse par rapport à l'année précédente.
La moyenne générale a augmenté de plus d'un point passant de 11,81 à 12,94. L'écart important entre la note la plus basse et la plus élevée reflète principalement l'investissement consenti à la préparation de cette épreuve et plus rarement un niveau d'aptitude insuffisant. Pour les candidats les plus faibles, les connaissances détenues sur le modèle « Au contact » ou le domaine SIC ne dépassent pas le cadre de leur propre expérience professionnelle et ne démontrent aucune hauteur de vue au sein de leur propre domaine de spécialité.

Il en ressort que pour les meilleurs candidats :

- à de rares exceptions près, ils démontrent sérénité et confiance en soi au travers d'une expression claire et structurée. Peu déstabilisés, sûrs de leurs connaissances, ils prennent position et défendent leur point de vue ;
- dans l'ensemble, ils ont assimilé l'organisation du modèle « Au contact », les structures du COMSIC, décrivent parfois avec une grande précision les filières SIC, et sont informés des futures évolutions des matériels SIC. Plusieurs savent se positionner dans les filières officiers en cas de réussite au concours ;
- les meilleurs d'entre eux étaient capables d'aborder clairement l'actualité et les enjeux de leurs domaines de spécialités.
- les prestations de la majeure partie des candidats, témoignent d'un fort investissement pour acquérir le niveau de connaissances attendu dans cette épreuve.

En ce qui concerne les candidats les plus faibles :
- Le manque de connaissances du modèle « Au contact », les structures associées et les filières SIC, demeure difficilement excusable et ne peut être imputable qu'à un manque de préparation ;
- si l'organisation et les unités du COMSIC sont globalement connues, peu de candidats connaissent les liens de subordination entre la DIVOPS et ses unités. Les documents à disposition des candidats traitant du sujet paraissent entretenir la confusion entre la BTAC et la DIVOPS ;

Enfin, le concours OAES vise à recruter de futurs officiers spécialistes, avec une forte occurrence d'emploi au sein de la DIRISI. Force est de constater que les candidats ont une méconnaissance importante des principales structures de cet organisme interarmées (COD, CNMO, SDK, CNSO).

Résultats obtenus.

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 12,94/20 (11,81/20 en 2016).
La note la plus élevée est de 19,50/20 (15/20 en 2016) et la plus basse de 5/20 (8,50 en 2016).

3.1.10.3 Epreuves d'aptitude physique.

Les épreuves d'aptitude physique du concours OAES SIC se sont déroulées conformément aux directives de la DRHAT, dans de bonnes conditions matérielles et techniques.
Tous les candidats ont effectué les épreuves. Sur les 25 candidats, 24 ont concouru dans la catégorie senior, un candidat dans la catégorie master 1.

De manière générale, les candidats se sont préparés sérieusement aux épreuves sportives et les notes obtenues sont très correctes.
La moyenne générale obtenue à l'épreuve d'aptitude physique est de 15,51 (15,49/20 en 2016).
La moyenne la plus élevée est de 18/20 (également 18/20 en 2016) et la plus basse de 10/20 (12,7/20 en 2016). Les notes obtenues sont assez homogènes et témoignent d'un niveau constant des candidats.

On constate une légère baisse de la moyenne des épreuves testant la capacité musculaire générale que sont le grimper et les abdominaux. Les résultats les plus faibles sont obtenus en grimper de corde ; cette épreuve reste la discipline la plus faible et semble être la moins préparée. Les candidats semblent manifestement manquer de technique et de force physique pour passer sereinement cette épreuve dans des conditions de stress. Aucun des candidats n'a été capable d'obtenir la note maximale et un candidat a été sanctionné d'une note de 0.

Résultats obtenus.

Moyenne générale pour chacune des épreuves :

Cooper	: 14,36/20 (13,67/20 en 2016).
Natation	: 15,80/20 (16,07/20 en 2016).
Abdominaux	: 9,76/10 (9,87/10 en 2016).
Grimper de corde	: 6,60/10 (6.87/10 en 2016).

3.1.10.4 Conclusion.

Les prestations effectuées par les candidats dans l'ensemble des épreuves sont globalement supérieures à l'année précédente. L'écart constaté entre l'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier et l'épreuve de spécialité, corroboré par les lettres de motivation, montre une certaine difficulté pour une majorité de candidats à appréhender le métier d'officier. Ce point met en exergue l'importance du rôle de l'officier guide qui accompagne le candidat dans sa préparation au sens technique du terme, mais également qui doit l'aider à s'élever pour se présenter à ces épreuves dans l'habit d'un candidat officier plus que dans celui d'un sous-officier simplement engagé dans un processus d'ascension sociale.